

Appendix G: Plan de Développement Durable

Projet Mongbwalu Plan de développement durable –

Rapport établi pour le compte de
Ashanti Goldfields Kilo S.A.R.L.

Rapport n° 438643/PDD

août 2011

Rapport préparé par



Projet Mongbwalu

Plan de développement durable –

Rapport établi pour le compte de
Ashanti Goldfields Kilo S.A.R.L.

Rapport n° 438643/PDD

août 2011

Rapport préparé par



Projet Mongbwalu

Plan de développement durable

Ashanti Goldfields Kilo S.A.R.L.

	SRK Consulting (South Africa) (Pty) Ltd.	SRK Consulting CONGO S.P.R.L.
Adresse	SRK House 265 Oxford Road, Illovo, Johannesburg 2196 P O Box 55291, Northlands 2116	SRK House 2056, Lukonzolwa, Q/Golf, C/Lubumbashi, République Démocratique du Congo
Téléphone	+27 (0) 11 441 1111	+243 (81) 870 1753
Fax	+27 (0) 11 880 8086	+243 (81) 999 9775
Contact	Tim Hart & Tandi Reilly	Susa Maleba
Email	thart@srk.co.za; treilly@srk.co.za	smaleba@srk.co.za
Site web	www.srk.co.za	

Projet SRK n° 414878/SDP

août 2010

Auteurs

Tandi Reilly (MA (Sociologie))
Andrew Hart (BA (Relations internationales))
Tim Hart (MA (Géographie humaine))

Révisé par

Allison Burger (BAHons (Gestion environnementale)) ; CEAPSA

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Contexte	1
1.2	Portée, objectifs et approche	1
1.2.1	Objectifs	2
1.2.2	Approche	3
2	Cadre de gouvernance	4
2.1	Réglementation minière de la RDC	4
2.2	Principes de base	4
2.3	Politiques et directives du Groupe de la Banque mondiale	5
2.4	Directives de la SFI en matière de développement communautaire	6
2.5	Objectifs du Millénaire pour le développement	7
2.6	International Council on Mining and Metals (ICMM)	8
3	Normes de gestion du développement communautaire d'AGA	9
3.1	Introduction	9
3.2	Normes de gestion sur lesquelles se fonde le développement socioéconomique	9
3.2.1	Norme de gestion du développement socioéconomique	9
3.2.2	Norme de gestion relative à l'engagement	10
3.3	Autres normes de gestion	11
3.3.1	Norme de gestion des exploitations artisanales et à petite échelle	11
3.3.2	Norme de gestion relative aux populations autochtones	11
3.3.3	Norme de gestion relative aux doléances et griefs des communautés	11
4	Site du projet et communautés affectées	12
4.1	Contexte	12
4.2	Description du Projet Mongbwalu	12
4.3	Contexte du PDD	16
4.3.1	Contexte régional	16
4.3.2	Contexte économique	17
4.4	Données socioéconomiques de base	17
4.5	Besoins et initiatives de développement	20
4.6	Donateurs, ONG et OSC	21
5	Identification des parties prenantes du PDD	22
5.1	Vue d'ensemble	22
5.2	Groupes de parties prenantes	22
5.2.1	Gouvernements national et provincial	23
5.2.2	Gouvernement local	23
5.2.3	Autorités traditionnelles	23
5.2.4	Communautés affectées	24
5.2.5	Populations autochtones	24
5.2.6	Organisations civiques locales (ONG, organisations communautaires et organisations religieuses)	24
5.2.7	Mineurs des exploitations artisanales	25
5.2.8	AGK et les syndicats	25
5.2.9	Médias	25
5.2.10	Commerce et affaires	25
5.2.11	Actionnaires	26
5.2.12	Services parapublics	26
5.2.13	Organisations et organismes internationaux	26
6	Plan de développement durable	27
6.1	Contexte	27

6.2	Plans de gestion opérationnelle relatifs au développement communautaire	28
6.3	Vue d'ensemble des avantages pour les communautés	30
6.4	Opportunités de développement et défis	30
6.4.1	Défis du développement	31
6.4.2	Opportunités de développement	31
6.5	Initiatives de développement d'AGK en cours	33
6.5.1	Partenariat d'AGK pour le développement social	34
6.5.2	Forum de Mongbwalu	35
6.5.3	Washa Washa	35
6.6	Engagement pour l'avenir	35
6.7	Identification du projet, développement et sélection	36
6.8	Types de projets et de programmes	36
6.9	Sélection des projets	36
7	Approche participative du développement communautaire.....	41
7.1	Contexte	41
7.2	Élaboration du PDD	41
7.3	Concertation dans le cadre de la mise en œuvre du PDD	41
8	Partenaires potentiels	42
8.1	Gouvernement	42
8.2	Société civile, ONG et OSC	42
8.3	Coordination du secteur	42
9	Structure du PDD	43
9.1	Vue d'ensemble	43
9.2	Coordonnateur des affaires communautaires	43
9.3	Renforcement des capacités	44
9.4	Mise en œuvre	44
9.5	Échéancier	45
9.6	Principaux objectifs d'étape	45
10	Suivi et établissement de rapports	45
10.1.1	Contexte	45
10.1.2	Procédures de suivi et d'évaluation	46
10.1.3	Indicateurs	46
10.1.4	Ressources	46
10.1.5	Établissement de rapports	46
	Références.....	48

Liste des tableaux

Tableau 2-1: Objectifs du Millénaire pour le développement	7
Tableau 3-1 : Dispositions de la norme relative au développement socioéconomique.....	10
Tableau 3-2: Principes régissant l'engagement	10
Tableau 4-1 : Description du projet.....	13
Tableau 4-2: Récapitulation des données socioéconomiques de base.....	18
Tableau 4-3: besoins des communautés dans la zone concernée par l'étude	21
Tableau 4-4: ONG et OSC intervenant dans la zone étudiée	21
Tableau 5-1: Communautés vivant dans la zone concernée par l'évaluation de l'impact sur l'environnement.....	24
Tableau 5-2: Brève présentation des organisations et organismes internationaux.....	26
Tableau 6-1: Vue d'ensemble des huit projets susceptibles d'être mis en oeuvre dans le cadre du PDD	38

Liste des figures

Figure 4-1: Carte de l'emplacement du projet.....	12
Figure 6-1: Plans de gestion opérationnelle relatifs au développement communautaire.....	30
Figure 6-2: Opportunités de développement relevant du champ d'application du PDD.....	33

- les grandes lignes du PDD, notamment les opportunités d'atténuation et de développement socioéconomiques, l'identification des projets et les approches participatives du développement communautaire ;
- une description des éventuels partenaires du développement ;
- les principaux éléments de la structure du PDD, notamment le Comité du développement communautaire, les rôles et responsabilités, l'échéancier et le budget ; et
- une description des exigences en matière de contrôle, notamment les indicateurs, les cibles et l'établissement du rapport.

Le PDD s'inspire de divers plans de gestion, notamment le plan d'engagement des parties prenantes, et ces différents plans devraient être interprétés à la lumière du présent plan de gestion.

1.2.1 Objectifs

Le PDD comprend un plan de gestion parmi plusieurs qui ont été compilés à l'intention de AGK. Son principal objectif est de veiller à ce que les communautés au sein desquelles AGK intervient tirent profit du projet. À travers le PDD, AGK respectera l'engagement qu'elle a pris d'assumer sa responsabilité sociale d'entreprise, conformément à la norme de gestion relative aux griefs et plaintes des communautés (voir section 3).

Les principaux objectifs du PDD sont les suivants :

- mettre en place un cadre et un modèle durables et adaptés aux conditions locales en vue d'un développement socioéconomique soutenu et participatif des communautés locales touchées ;
- renforcer la participation des communautés dans la définition et la mise en œuvre des priorités de développement social dans la zone touchée par le projet et tout autour, pendant toute la durée du projet ;
- promouvoir la responsabilité des entreprises et des citoyens, de manière à garantir une licence sociale d'exploitation;
- offrir un moyen de mettre en pratique les politiques de développement communautaire de la compagnie et d'assumer ses responsabilités dans ce domaine.

La conception et la mise en œuvre d'un PDD permettant de réaliser ces objectifs exigent rigueur et engagement. Cette exigence est d'autant plus forte qu'il s'agit d'une ville et d'une sous-région où les institutions de développement sont désintégrées et certaines couches de la population nettement défavorisées. Dans ce contexte, le PDD doit veiller à pérenniser la participation de toutes les parties intéressées et leur maîtrise du projet. Cela nécessite de larges consultations, l'instauration d'un climat de confiance, une planification participative et une prise de décisions qui n'exclut personne.

AGK a lancé un certain nombre de programmes de développement social, dont :

- un programme de consultations publiques et un renforcement du Plan d'engagement des parties prenantes, notamment des discussions ayant trait aux besoins et opportunités en matière de développement ;

- un audit social initial de la zone touchée par le projet, en particulier une analyse de la situation des institutions des différents secteurs et une étude détaillée des communautés résidant dans la zone concernée ;
- la mise au point de moyens d'intervention adaptés au développement économique et social au niveau local (notamment de politiques de l'environnement, du développement communautaire, de l'emploi, de la santé et de la sécurité. Celles-ci sont présentées de manière succincte à l'Annexe 1) ;
- une Etude d'impact environnemental (EIE) et un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- des consultations initiales avec les ONG et les OSC concernant la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du PDD ;
- la construction de trois points d'eau à Nzebi, Pluto et Mabelindey ;
- la mise en place d'un programme d'alphabétisation et d'un plan d'épargne ;
- la construction d'une école secondaire à Mongbwalu et un appui financier à cette école ;
- un appui financier à l'hôpital public de Mongbwalu.

1.2.2 Approche

Le PDD se fonde sur une approche itérative du développement durable destinée à faire face à l'évolution et aux exigences d'un contexte socioéconomique dynamique et d'un projet minier à court terme (cinq ans). La capacité d'adaptation à l'évolution du contexte du projet se traduira par une amélioration de la viabilité et des avantages économiques et sociaux des projets de développement communautaire. En outre, le PDD a un lien avec les priorités de développement de l'administration locale, des ONG et des communautés environnantes. Cela permettra de garantir la mise en œuvre des programmes lancés dans le cadre du PDD en partenariat avec les partenaires locaux du développement qui seraient en mesure de gérer et de superviser ces programmes après la fermeture de la mine. L'approche itérative du développement durable favorise une consultation efficace de la communauté qui débouche sur le renforcement des capacités locales, la mobilisation des compétences de base et des partenariats stratégiques fondés sur la confiance.

2 Cadre de gouvernance

Le présent rapport sur le PDD souscrit à la législation de la RDC et aux pratiques optimales consacrées à l'échelle internationale en ce qui concerne le développement communautaire. Il s'agit notamment du Code minier de la RDC, des politiques et directives du Groupe de la Banque mondiale, ainsi que des politiques d'AGA.

La présente section est une vue d'ensemble du cadre de gouvernance national et international du PDD.

2.1 Réglementation minière de la RDC

Le règlement minier de la RDC exige l'élaboration d'un plan de développement durable (PDD) qui traite des questions sociales, culturelles et économiques concernant les populations touchées par un projet minier (République Démocratique du Congo : Règlement minier, décret n° 038/2003 de mars 2003, annexe 9, article 127). Cet article est reproduit ci-dessous.

Le PDD doit présenter, en particulier, les activités suivantes :

Article 127 : Préparation d'un plan de développement durable

L'exploitant doit notamment présenter :

- *les engagements de l'entreprise minière vis à vis des communautés locales affectées par le projet ;*
- *les mesures compensatoires pécuniaires et non pécuniaires et leurs modalités ;*
- *les programmes de développement locaux dans différents domaines tels que l'éducation, la santé, les infrastructures, la production et leur fonctionnement, leur coût, la participation financière de l'entreprise minière ou de carrière, les mesures de contrôle et de suivi et les participants (ONG, gouvernement local, bénéficiaires) ;*
- *le calendrier et le coût de ce plan de développement durable.*

2.2 Principes de base

Le Groupe de la Banque mondiale a élaboré un ensemble de valeurs et principes de base du développement social. Les principes de base sont présentés ci-dessous¹ :

Valeurs de base du développement social

- les communautés affectées devraient avoir leur mot à dire sur les décisions concernant les actions ayant une incidence sur leur existence ;
- les communautés affectées influenceront les décisions et l'orientation des programmes ;

¹ International Finance Corporation, 2003. Towards Sustainable and Responsible Investments in Emerging Markets.

- les programmes prendront en considération les intérêts et les besoins des communautés affectées ;
- le PDD recherchera et facilitera la participation des communautés et des ménages vulnérables susceptibles d'être affectés par le projet ;
- le PDD associera les participants à la définition de leur participation aux programmes de développement ;
- les programmes de développement social permettront une participation effective des participants.

Principes régissant le processus de développement social

Les présents principes s'appliquent au processus de développement social. Celui-ci doit :

- être un processus participatif libre, juste et transparent ;
- reposer sur des données multidimensionnelles et désagrégées sur la pauvreté ;
- se dérouler sous l'impulsion et en faveur des communautés concernées ;
- faciliter une large participation des parties intéressées ;
- promouvoir une transparence et une obligation de rendre compte plus grandes ;
- s'inscrire en ligne droite du processus de développement national et appuyer le développement des capacités ;
- être pragmatique et adapté aux objectifs.

2.3 Politiques et directives du Groupe de la Banque mondiale

Depuis 1990, le Groupe de la Banque mondiale a défini la réduction de la pauvreté comme objectif opérationnel clef. Dans ce contexte, le rôle du secteur privé est, dans une large mesure, conçu à travers les politiques et principes directeurs promus par la Société financière internationale(SFI)^{2,3,4} :

- la SFI reconnaît que les programmes de développement communautaire adaptés, durables et bien gérés offrent des avantages aussi bien au monde des affaires qu'aux communautés. Les principaux éléments de tels programmes sont : des objectifs clairs, une compréhension des attentes, la mise en place de partenariats (voir ci-dessous), et la prise en compte du développement communautaire dans la mission des entreprises ;

² International Finance Corporation, 2000: Paths Out of Poverty – The Role of Private Enterprise in Developing Countries.

³ International Finance Corporation, 2001: Investing in People – Sustaining Communities through Improved Business Practice.

⁴ International Finance Corporation, 2007: Sustainable Engagement – A Good Practice Handbook for Companies Doing Business in Emerging Markets

- outre les vecteurs de développement communautaire tels que les fonds d'affectation spéciale et les fondations, la SFI note que les activités de base des entreprises offrent des opportunités pour le développement communautaire : maximisation de l'emploi au niveau local ; sous-traitance locale ; coordination du développement des infrastructures des entreprises (route, au, énergie) en fonction des besoins des communautés ; convention de la participation des employés aux initiatives de développement communautaire ;
- la SFI soutient que les partenariats constituent un élément essentiel de la réussite des programmes de développement communautaire. Les principaux partenaires sont : les ONG, les OSC, le gouvernement central et les gouvernements locaux, les entreprises, les organismes de développement et les donateurs ;
- selon la SFI, la manière dont le programme est structuré et géré constitue un élément déterminant de sa réussite. L'appui du personnel d'encadrement, une participation significative des parties intéressées, une gestion légitime et représentative, un personnel compétent et dévoué, un financement régulier et suffisant et la transparence financière sont d'importants éléments à prendre en considération.

2.4 Directives de la SFI en matière de développement communautaire

La SFI a préparé un certain nombre de directives en matière de développement durable à l'intention des entreprises intervenant dans des projets communautaires de développement durable. Les directives mettent l'accent sur la valeur de l'audit social, des partenaires du développement et de la participation des parties intéressées à l'identification des opportunités de développement durable dans la conception des programmes communautaires permettant de renforcer les capacités, à améliorer le sort des communautés vulnérables, ainsi que les services sociaux et les infrastructures.

Certains des principes fondamentaux du développement communautaire de la SFI sont présentés ci-dessous dans leurs grandes lignes :

Principes régissant le développement communautaire de la SFI

Les principes fondamentaux du développement communautaire sont présentés ci-dessous :

- provoquer des consultations efficaces avec les communautés ;
- créer un climat de confiance ;
- faire face aux attentes en définissant clairement les rôles et responsabilités ;
- mettre en place des capacités suffisantes ;
- mobiliser les compétences de base,
- définir des objectifs mesurables et publier des rapports d'avancement ;
- établir des partenariats stratégiques ;
- planifier la durabilité.

2.5 Objectifs du Millénaire pour le développement

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont couramment utilisés comme mécanismes d'identification des principaux domaines de développement et indicateurs de résultats. Ils offrent un cadre à travers lequel le secteur privé peut promouvoir la réduction de la pauvreté et de développement humain dans les domaines de la mise en valeur des ressources, la santé, d'éducation, et des services ayant trait à l'environnement. Ces objectifs de développement et les indicateurs qui leur sont associés sont présentés au Tableau 2-1 :

Tableau 2-1 : Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs du Millénaire pour le développement	Indicateurs
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ; • réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ; • réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.
Assurer l'éducation primaire pour tous :	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.
Réduire la mortalité infantile :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ; • le taux de mortalité des enfants baisse, mais cette baisse n'est pas suffisamment rapide pour atteindre cette cible.
Améliorer la santé maternelle :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle ; • rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015.
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle ; • d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle.
Protéger l'environnement :	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ; • réduire la perte de la biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution significative du taux de perte ; • réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ; • améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis.
Établir un partenariat mondial pour le développement :	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire ; • répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés ; • répondre aux besoins particuliers des pays en développement

	<p>sans littoral et des petits États insulaires en développement ;</p> <ul style="list-style-type: none">• traiter globalement le problème de la dette des pays en développement ;• en coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement ;• En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.
--	---

2.6 Le conseil international des mines et métaux (CIMM)

Le Conseil international des mines et métaux (CIMM) a adopté la définition du développement durable retenue par la Commission Brundtland, à savoir : « un développement répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins ». Dans le secteur des mines et des métaux, cela veut dire que les investissements devraient être financièrement rentables, techniquement adaptés, sans risque pour l'environnement et tenir compte des intérêts de la collectivité.

Les compagnies membres du CIMM s'engagent à mesurer leur rendement en matière de développement durable en fonction de 10 principes qui ont été approuvés en mai 2003. Les principes suivants du cadre du développement durable du CIMM entrent en ligne de compte dans le PDD :

- **Principe 9** : contribuer au développement social, économique et institutionnel des collectivités dans lesquelles nous menons des activités ;
- **Principe 10** : mettre en œuvre, avec nos intervenants, des dispositions d'engagement, de communication et de production de rapports indépendants qui soient efficaces et transparentes.

3 Normes de gestion du développement communautaire d'AGA

3.1 Introduction

AGA entend améliorer les conditions de vie des communautés et des sociétés des zones dans lesquelles elle opère, à travers ses résultats socio-économiques dans le pays hôte, notamment par la création et le partage de richesses (investissements communautaires en particulier), les achats et les pratiques en matière d'emploi, les investissements consacrés aux infrastructures et aux services. Les partenariats peuvent être un catalyseur pour la réalisation de ces objectifs. Cette approche de la durabilité requiert la prise en compte du développement communautaire et de considérations d'ordre économique dans la prise de décisions concernant les activités de base de la compagnie. (AGA, 2009)

AGA a mis au point une série de normes de gestion communautaire allant de la participation active des divers intervenants, notamment des exploitants de mines artisanales et des populations autochtones à l'élaboration de normes de gestion relatives au développement socio-économique. Ces normes et politiques s'inspirent des meilleures pratiques internationales et des directives de la SFI.

La présente section donne une vue d'ensemble des normes pertinentes d'AGA et présente les principes de base du développement socioéconomique durant le cycle de vie du projet. Ces normes des sessions se présentent ainsi :

- *norme de gestion du développement socio-économique, AngloGold Ashanti, 2010 ;*
- *norme de gestion de l'engagement, AngloGold Ashanti, 2010 ;*
- *norme de gestion des industries extractives artisanales et à l'échelle, AngloGold Ashanti, 2010 ;*
- *norme de gestion relative aux populations autochtones, AngloGold Ashanti, 2010 ;*
- *norme de gestion des doléances et des griefs des communautés, AngloGold Ashanti, 2010 ;*
- *norme de gestion du patrimoine culturel, AngloGold Ashanti, 2010.*

3.2 Normes de gestion sur lesquelles se fonde le développement socioéconomique

3.2.1 Norme de gestion du développement socioéconomique

La présente norme vise à garantir que les sites AGA sont gérés conformément à la vision, à la mission et aux valeurs de la compagnie et à l'engagement qu'elle a pris de « contribuer au développement durable en partenariat avec les sociétés des zones dans lesquelles elle opère ». En outre, cette norme est conforme à l'engagement de la compagnie en faveur de la Déclaration de principe du CIMM sur les ressources minières et le développement économique.

Grâce à cette norme de gestion, la valeur ajoutée d'AGA se traduit par : des investissements et des dons en faveur des communautés, le développement économique local, le développement des infrastructures sociales, des dons politiques, la participation des employés, les achats au niveau local, l'emploi local, le paiement d'impôts, le paiement de redevances et le versement de dividendes aux actionnaires nationaux.

Les différentes dispositions de cette norme sont récapitulées au tableau 3-1 ci-dessous.

Tableau 3-1 : Dispositions de la norme relative au développement socioéconomique

Norme relative au développement socioéconomique	
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque site doit traiter le développement socioéconomique d'une manière adaptée à sa taille, au contexte social, aux retombées des activités, à la participation et aux ressources disponibles ; • un plan de développement socioéconomique doit être élaboré pour chaque site. Ce plan est défini, selon les besoins, en collaboration avec les partenaires du développement susceptibles de participer à sa mise en œuvre ; • chaque site s'efforcera, lorsqu'il ne réalise pas de bénéfices, de maintenir, dans la mesure du possible, ses dépenses de développement socioéconomique ; • tous les engagements pris doivent être inclus dans le plan d'activités du site ; • tous les engagements pris doivent être fondés sur les prescriptions pertinentes de la législation du pays hôte, le cas échéant ; • les parties prenantes doivent être informées des prescriptions applicables de la législation du pays hôte, le cas échéant ; • les parties prenantes doivent être conscientes des prescriptions de cette norme, afin de mieux participer aux activités du site ; • le plan de développement socio-économique doit être revu au moins une fois par an, en tenant compte des résultats du suivi et de l'évaluation. 	

3.2.2 Norme de gestion relative à l'engagement

L'action socioéconomique repose sur l'engagement et l'application de la norme de gestion du développement socioéconomique se fonde, par conséquent, sur celle de la norme relative à l'engagement. L'engagement des parties prenantes est un important aspect du développement socioéconomique. Il permet de recenser les possibilités de projet et de développement et d'informer les parties prenantes des activités entreprises en matière d'investissements sociaux et de développement. Le Tableau 3-2 ci-dessous présente la liste des principes d'AGA relatifs à l'engagement.

Tableau 3-2 : Principes régissant l'engagement

Principes régissant l'engagement	
Principes de base de l'engagement sur lesquels repose la phase de faisabilité des projets :	
<ul style="list-style-type: none"> • collaborer, en toute intégrité et dans le respect, avec les parties prenantes et les communautés ; • accorder une attention particulière à la culture ; • établir avec les parties prenantes des relations mutuellement bénéfiques fondées sur la confiance, le respect mutuel et la compréhension ; • communiquer l'information aux parties prenantes dans un format compréhensible et accessible ; • traduire l'information concernant le projet dans les langues et formats intelligibles aux populations locales ; • prévoir des consultations et veiller à ce que le processus associe toutes les parties et qu'il repose sur des données probantes ; • consacrer du temps à l'identification et à la hiérarchisation des parties prenantes et se faire une opinion de leurs intérêts et de leurs préoccupations ; • attacher une grande importance aux griefs qui peuvent être formulés ; 	

- rendre compte à AGK de ces griefs, afin qu'ils soient traités avec sérieux et en temps opportun ;
- veiller à tenir compte des problèmes, des préoccupations et des intérêts des parties prenantes dans la planification et la conception des projets.

3.3 Autres normes de gestion

3.3.1 Norme de gestion des exploitations artisanales à petite échelle

AGA estime que les problèmes que soulèvent les exploitations minières artisanales à petite échelle doivent, sous l'impulsion de l'État, être résolus à travers une approche multipartite associant les exploitants de mines artisanales et de mines industrielles, les ONG et les organismes de développement. Cette norme exige que les activités reposent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie permettant de faire face aux problèmes des exploitations minières artisanales à petite échelle et de garantir la coexistence avec celles-ci tout en réduisant leur impact négatif.

3.3.2 Norme de gestion relative aux populations autochtones

Bien que les populations autochtones partagent bon nombre des préoccupations et aspirations des autres communautés, AGA veille, en raison de leurs spécificités, à ce que ses rapports avec ces dernières soient conformes aux normes internationales.

Au regard cette norme, les opérations doivent établir des relations avec les populations autochtones et les consulter régulièrement, dans l'équité et le respect de la culture tout au long du cycle de vie du projet et en conformité avec les normes et directives applicables d'AGA. Cela requiert l'élaboration d'un cadre adapté aux populations autochtones, qui permet de répondre aux griefs et aux doléances que ces dernières peuvent exprimer, conformément à la norme de gestion relative aux plaintes et griefs des communautés.

3.3.3 Norme de gestion relative aux doléances et griefs des communautés

Les mécanismes de gestion des doléances et des griefs donnent aux communautés locales les moyens d'exprimer leurs doléances et aux responsables du site d'y répondre de manière raisonnable et pratique. Toutes les opérations doivent s'accompagner de l'élaboration et de la mise en œuvre de mécanismes de gestion des doléances qui permettent de répondre aux doléances et aux griefs des communautés locales. Un mécanisme efficace permettra d'éviter l'escalade et que les doléances se transforment en griefs et en incidents. Des doléances et des griefs peuvent surgir malgré l'engagement des parties prenantes et les opportunités économiques d'un site. Par conséquent, l'engagement et les initiatives de développement socioéconomique ne sauraient se substituer à un mécanisme formel.

L'objectif de cette norme de gestion est de veiller à ce que chaque opération comporte la mise en œuvre d'un mécanisme adapté aux conditions et à la culture locales. La mise en œuvre de cette norme renforce l'engagement d'AGA de « respecter et promouvoir les droits fondamentaux de la personne humaine partout où nous opérons [et que] nous contribuons à établir des relations productives, respectueuses et mutuellement bénéfiques ».

4 Site du projet et communautés affectées

4.1 Contexte

Le Projet Mongbwalu est situé près de la ville de Mongbwalu, dans la zone précédemment connue sous le nom de Concession 40 du district de l'Ituri, dans le nord-est de la RDC. La ville de Mongbwalu se situe à 48 km au nord-ouest de Bunia, à 500 km au nord-est de Kisangani, et à 320 km au sud-est de Kampala, dans l'Ouganda voisin. La figure 4-1 montre l'emplacement du projet.

L'Ituri est une région qui a connu auparavant des activités minières. Par conséquent, autour de la ville de Mongbwalu (où se situe le camp d'exploration d'AGA), on trouve toute une série de vieilles structures minières, notamment des galeries d'accès, des ouvrages souterrains, des exploitations à ciel ouvert, une ancienne zone technique, différents ateliers, des bâtiments et de vieilles installations de stockage de résidus. Les activités minières artisanales sont répandues dans toute la zone du projet. Le projet proposé se rapporte à une exploitation souterraine autour de la vieille mine d'Adidi, aux installations de traitement et à l'infrastructure de surface qui l'accompagne.

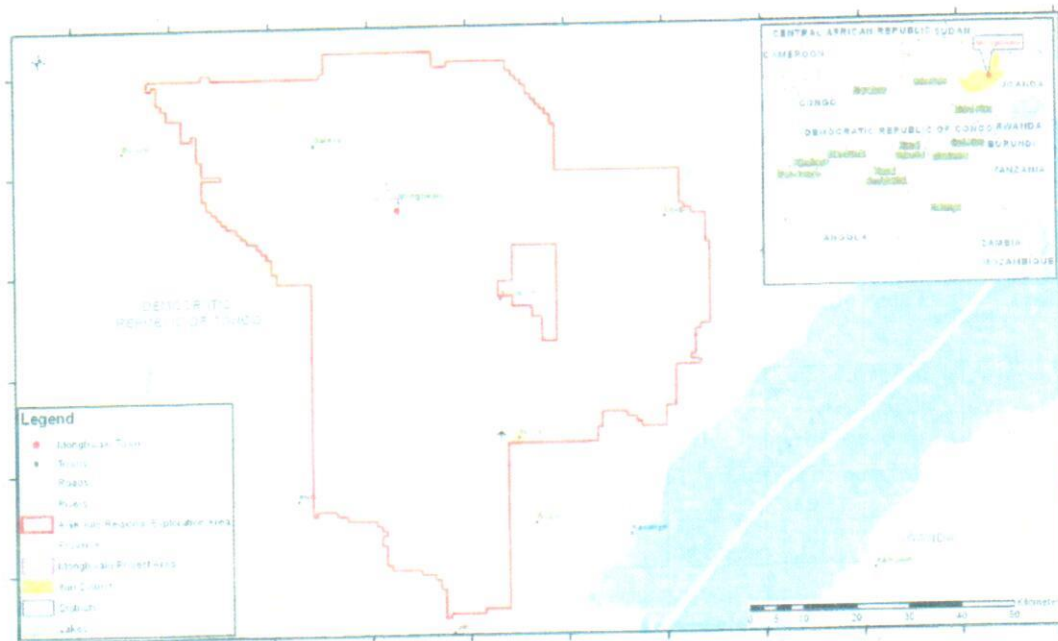


Figure 4-1: Carte de l'emplacement du projet

4.2 Description du Projet Mongbwalu

Le tableau 4-1 ci-dessous et un descriptif du projet actuel.

Tableau 4-1 : Description du projet

Aspect	Description
Minéraux et produits ciblés	Or
Corps minéralisés et teneur	<p>La zone définie de la ressource atteinte approximativement de 700 m de l'est à 550 m au sud-est de l'ancienne mine d' Adidi-Kanga.</p> <p>La teneur moyenne en or dans la mylonite est de 1,36 g/tonne et dans les veines de quartz de la mylonite de 4,37 g/tonne</p>
Produits	Or non raffiné en lingots (93%)
Méthode d'extraction	<p>Mine souterraine peu profonde à laquelle on accède par une galerie en pente. L'exploitation par panneaux de trous longs, en particulier dans les zones de pendage à plat du corps minéralisés et celles où la largeur du minerai et de trois à 5 m sera la principale méthode d'extraction. Les zones à fort pendage, les corps minéralisés plus larges et les zones où les corps minéralisés à pendage plat se chevauchent peuvent être récupérés par une exploitation par panneaux de trous longs grâce à l'utilisation combinée de roche cimentée et de terril.</p> <p>Le minerai est chargé dans des véhicules souterrains et acheminé directement sur la plate-forme du minerai tout-venant ou au dépôt de roches stériles. Le matériau concassé sera transporté par un tapis roulant de surface du circuit de concassage au circuit de broyage de la zone de traitement</p>
Abattage	L'abattage sera effectué à la fin de la rotation des équipes, vraisemblablement une fois seulement par jour. Il consistera en événements de courte durée.
Tonnages	<p>L'inventaire du minerai à extraire sous terre (qui comprend du matériau contenant de l'or et de la roche stérile), nécessaire pour les besoins de l'étude atteindra environ 4,8 millions de tonnes au total.</p> <p>La mine envisage de traiter en moyenne 500 000 t de minerai par an durant la phase 1, et 500 000 autres tonnes durant la phase 2.</p>
Durée d'exploitation (durée de vie de la mine)	<p>Cinq années d'exploitation souterraine de la mine, avec une période d'aménagement pouvant aller jusqu'à 15 mois.</p> <p>La mine fonctionnera 24 heures sur 24,7 jours par semaine.</p> <p>Le circuit de broyage de l'usine de traitement est conçu pour fonctionner 16 h par jour au maximum, alors que le reste de La mine fonctionnera 24 heures sur 24,7 jours par semaine.</p>
Usine de traitement	<p>Les procédés suivants seront utilisés : broyage et concassage, puis concentration par gravité et flottation.</p> <p>Il est prévu de mettre en œuvre une approche graduelle. Une usine métallurgique de traitement de l'or transformera le minerai extrait en en non raffiné au rythme de 40 000 tpm durant la phase 1, et 80 000 tpm durant la phase 2.</p> <p>Concentration et flottation.</p>
Broyage et concassage	<p>Trois étapes de broyage sont prévues et le produit alimentera un broyeur à boulets durant la phase 1, un deuxième broyeur devant être installé durant la phase 2</p> <p>Le déchargement du broyeur à boulets se fera dans une fosse et sera, après dilution, pompé vers un cyclone.</p>
Concentration par gravité	Le sous-écoulement du cyclone sera tamisé et le refus sera renvoyé au broyeur, les matériaux les plus fins seront envoyés au concentrateur par gravité Knelson.
Absorption par le charbon actif	Le trop-plein du cyclone sera tamisé, le sous-écoulement allant vers un épaisseur pour une exhaure, puis étant pompé vers la section de cyanuration.

	Le trop-plein de l'épaississeur sera pompé dans le réservoir d'eau de traitement. L'or sera ensuite récupéré grâce à l'adsorption par le charbon actif.
Lixiviation intensive au cyanure	Le concentré obtenu par gravitation est soumis à une lixiviation intensive au cyanure, pendant que les résidus sont lavés et pompés à nouveau dans le broyeur à boulets.
Élution	Le carbone chargé d'or de l'adsorption sera lavé à l'acide chlorhydrique, puis élué. Après élution, le charbon est régénéré et tamisé afin d'enlever les particules fines, puis il est réutilisé dans le circuit de lixiviation.
Récupération par électrolyse	L'éluat passe à la récupération par électrolyse pour que l'or se dépose sur des cathodes.
Fusion	Après lavage et séchage, les cathodes « chargées » sont fondues pour produire de l'or non raffiné. Celui-ci est ensuite transporté par hélicoptère pour un traitement final.
Réactifs	Cyanure et amylique de potassium sont les principaux réactifs utilisés.
Détoxication des cyanures	Les résidus de la lixiviation, les pertes de la fusion et la solution de cyanure sont pompés dans la zone de détoxication des cyanures avant d'être envoyés, à travers un pipeline, à la zone de stockage de résidus.
Installation de stockage de résidus et bassins de retour d'eau	<p>Une seule installation de stockage de résidus sera nécessaire. L'installation de stockage de résidus fera une installation de vallée remplie, avec un mur de cyclone central. Il est prévu qu'ils contiennent 4 800 Kt de résidus sur la durée d'exploitation (cinq ans).</p> <p>Une étude de sélection du site a examiné 12 sites possibles, le plus probable d'entre-eux étant situé à 2 km au nord du village de Nzebi. Au bout de cinq mois d'exploitation, il occupera une surface d'environ 16 ha, pour une hauteur de 44m.</p> <p>Des systèmes de drainage seront mis en place dans l'installation de stockage de résidus pour permettre l'écoulement de l'eau de résidus est également autour de la base des murs de l'installation de stockage pour recueillir toute infiltration.</p> <p>Un réservoir des eaux de retour sera nécessaire pour cette installation et sera construit en amont de l'installation de stockage des résidus et au nord de l'usine de traitement. L'eau décantée de l'installation de stockage des résidus sera pompée dans le réservoir des eaux de retour, à partir d'où il sera pompé à nouveau dans l'usine de traitement et réutilisée selon les besoins</p>
Entreposage de la roche stérile et canalisation qui l'accompagne	<p>L'entreposage de la roche stérile sera situé à côté du portail, dans un ravin d'une taille raisonnable. Un pipeline sera construit en 12 ou du cas de roche stérile, afin de préserver le flux initial du courant, étant donné que la zone de déversement se situe sur un cours d'eau.</p> <p>La roche stérile peut être utilisée pour la construction de l'installation de stockage des résidus, de routes et terrasses, ou pour la fabrication de béton. Par conséquent, il est possible que la zone d'entreposage de la roche stérile ne contienne pas beaucoup de déchets durant les premières années d'exploitation. Le volume total de la roche stérile dans cette zone sera de 500 000 m³, et couvrira en fin de compte une superficie d'environ 112 000 m².</p>
Évacuation des déchets	<p>Les déchets médicaux seront incinérés.</p> <p>Les déchets domestiques seront envoyés dans une décharge créée à cet effet. Si possible, les déchets domestiques seront recyclés.</p> <p>Les déchets recyclables seront décontaminés et, une fois déclarés sans danger, distribués aux communautés locales.</p> <p>Les déchets industriels seront décontaminés et recyclés si possible. Autrement, ils seront envoyés dans une décharge industrielle spécialement conçue à cet effet.</p> <p>Les déchets dangereux seront entreposés dans des conteneurs adaptés qui, à leur tour, seront entreposés dans une zone ou un conteneur spécialement conçu à cet effet.</p>
Effluents d'origine ménagère	Des installations de traitement des eaux usées seront mises en place pour toutes les eaux usées et les eaux grises générées sur le site. Différentes unités seront utilisées pour traiter tous les effluents.
Réservoirs de dépollution	Un bassin de dépollution et des talus seront placés en amont de l'aire d'entreposage des roches stériles pour le traitement des eaux propres et sales.

	<p>Ce bassin est conçu comme un bassin d'équilibre pour l'eau souterraine pompée de la mine et il interceptera les eaux sales de la zone de portail de la mine avant leur traitement.</p> <p>Un réservoir de dépollution sera également mis en place dans la zone de l'usine pour le fonctionnement de celle-ci. L'eau du bassin de dépollution sera réutilisée dans le processus (broyage et épaissement). Le bassin a été conçu pour une pluviométrie de 1:50/an.</p>
Installations temporaires	<p>Celles-ci engloberont le camp des contractants, des bureaux, des équipements et du mobilier, un bloc sanitaire et un réseau d'assainissement, un point pour les communications vocales et de données, ainsi qu'une zone d'entreposage pour l'équipement et les matériaux de construction. Ces installations seront enlevées du site à la fin de la période de construction et cette zone sera réhabilitée.</p>
Unité des contractants de la mine	<p>Le besoin d'électricité de l'unité de traitement de l'or et de la mine est estimé à 6 et 2 MW respectivement. Les infrastructures générales de surface et les applications utiliseront environ 2 MW. Dans un premier temps, une centrale thermique sera installée pour les deux premières années de l'exploitation de la mine. Après la commutation, la centrale thermique sera conservée comme alimentation de secours.</p> <p>Actuellement, le site est alimenté par la centrale hydroélectrique de Budana. Toutefois, en raison de la faible puissance disponible, 2 groupes électrogènes (11 kVA et 80 kVA) sont utilisés pour faire face aux besoins. Le camp va s'élargir et on estime qu'il faudra 250 kVA durant la phase opérationnelle. Des groupes électrogènes utilisant du diesel ou du fuel lourd seront utilisés pour l'exploitation. S'il est possible par la suite de satisfaire les besoins grâce à l'énergie hydroélectrique uniquement, les groupes électrogènes seront utilisés comme alimentation de secours. Il existe deux possibilités de fournir l'énergie hydroélectrique : soit localement, grâce à la réhabilitation de la centrale de Budana, en élevant sa puissance installée et opérationnelle (13 MVA), ce qui suppose la réhabilitation des lignes de transmission et des équipements, soit à travers une initiative du projet visant à mettre en place une compagnie de production et d'approvisionnement électrique susceptible de satisfaire de manière durable les besoins en énergie de la région. Cette initiative suppose des relations de collaboration entre OKIMO, les ONG et les partenaires/compagnies minières de la région. Cet aspect ne fait pas partie de l'étude.</p>
Expansion vers le camp d'exploration de Mongbwalu	<p>L'actuel camp d'exploration sera agrandi pour accueillir la mine lors de la phase opérationnelle. Il accueillera 150 employés et visiteurs. Il comprendra des unités d'hébergement, une cuisine, un réfectoire, l'alimentation électrique, un bloc sanitaire, une buanderie, l'approvisionnement en eau potable et des moyens de traitement de l'eau, un système d'assainissement et d'évacuation des déchets. Le camp de la mine disposera également d'une infirmerie.</p>
Voies d'accès et transport	<p>Le principal accès au site du Projet Mongbwalu est une route en terre de 86 km à partir de Bunia. Cette route a récemment été élargie et nécessitera un entretien tout au long de l'exploitation de la mine.</p> <p>Les routes d'accès internes comprendront des voies de service au portail de la mine et de la zone de l'usine (à construire).</p>
Approvisionnement en électricité	<p>L'électricité sera fournie grâce à l'hydro-électricité de la centrale de Budana (qui sera bientôt réhabilitée) et l'électricité thermique (diesel) qui sera générée sur le site.</p>
Transport du personnel et du matériel	<p>Le transport des personnes se fera par hélicoptère et par la route. Le transport du site des opérations à celui de la construction se fera par bus.</p> <p>Le transport des matériaux, du cyanure et des explosifs se fera par la route. Les barres d'or seront transportées de l'usine de traitement de l'or à Bunia par hélicoptère. Le carburant sera acheminé au site par camion-citerne. Tous les réactifs et les pièces détachées seront acheminés dans des conteneurs par voie maritime et par là route.</p>
Fosses d'emprunt	<p>Il sera nécessaire de mettre en place des fosses d'emprunt pour la roche dure, gravier et le sable. Ces matériaux seront essentiellement utilisés dans la construction de l'usine et le portail de la mine. Les fosses d'emprunt actuelles seront utilisées chaque fois que possible. Nous ne disposons pas encore d'informations sur les études techniques détaillées.</p>
Approvisionnement en eau	<p>La mine sera approvisionnée en eau brute par exhaure, les eaux de</p>

	<p>ruissellement et, éventuellement, la nappe phréatique. Cet aspect de la question fait l'objet de recherches dans la phase d'optimisation de l'étude.</p> <p>La dérivation des puits artésiens sera beaucoup utilisée pour dénoyer la mine. Cette eau alimentera l'usine et l'eau en excédent sera analysée pour retourner dans le bassin versant de la rivière d'où elle provenait. Il existe également une possibilité de réutilisation passive de l'eau du dénoyage et des eaux de diaclases traitées des travaux souterrains dans la zone de l'usine.</p> <p>La mine disposera de petites fosses pour collecter les eaux souterraines ou l'eau utilisée dans les activités minières. L'eau sera pompée dans une position de pompage centralisée, d'où elle sera pompée par étapes ou directement à la surface. L'eau sera traitée et recyclée pour être utilisée dans l'usine ou déversée dans le bassin versant où elle a été tirée. Il n'y aura pas de stockage d'eaux souterraines.</p> <p>L'eau de la zone de stockage des résidus sera également pompée à nouveau dans l'usine et réutilisée.</p>
<p>Emploi</p>	<p>La mine emploiera 1 352 personnes dans la construction, dont 886 environ seront recrutés localement, et 192 autres à l'échelle de la RDC. Lorsqu'elle fonctionnera à plein régime, elle emploiera au total 618 personnes, dont 486 recrutés localement et 78 à l'échelle de la RDC.</p>

4.3 Contexte du PDD

4.3.1 Contexte régional

Au cours de ces 10 dernières années, Mongbwalu et les villages environnants (en particulier Nzebi, Saio et Mabelindey) ont été sérieusement touchés par la deuxième guerre du Congo, qui s'est déroulée entre 1999 et 2003 et a coûté la vie à plus de 3,3 millions de personnes. Au plus fort du conflit civil (entre 2002 et 2003), 5 000 personnes ont trouvé la mort dans le district de l'Ituri, et l'on estime que 200 à 300 000 personnes ont été victimes de violations des droits de l'homme, souvent de la part de voisins ou de membres de la famille (PACT, 2008).

Entre 1999 et avril 2003, la MONUC ne disposait que d'une équipe de moins de 10 observateurs sur une zone volatile de 4,2 millions d'habitants. Les forces de la MONUC ont été renforcées dans l'urgence de plusieurs centaines d'éléments en avril 2003, mais ceux-ci n'avaient pas la capacité de protéger les milliers de civils qui s'enfuyaient pour se réfugier auprès d'eux lorsque les combats reprirent entre des groupes de miliciens au début du mois de mai. Le Conseil de sécurité des Nations Unies autorisa, au titre du chapitre VII, le déploiement d'une force multinationale intérimaire d'urgence pour protéger les civils et le personnel de l'ONU dans la ville de Bunia pour une courte période, pendant que la MONUC renforçait sa présence. S'il est vrai que cette décision a été d'un secours pour les habitants de la ville, elle n'en a pas moins laissé des dizaines de milliers de civils hors de Bunia sans protection et à la merci des groupes armés qui poursuivaient leurs combats. La situation en Ituri revêt une importance particulière pour le processus de paix, non seulement en raison des souffrances et des destructions imposées aux populations locales, mais également en raison des liens avec des luttes d'une plus grande portée (Woudenberg, 2003).

Le district de l'Ituri a été, d'une manière générale, le champ de la bataille pour les ressources naturelles pour les gouvernements de l'Ouganda, du Rwanda et de la RDC. Jusqu'à une date récente, le conflit dans l'Ituri a été pratiquement ignoré par la communauté internationale. En dépit d'informations allant dans le sens contraire, certains États membres et responsables de l'ONU n'y ont vu qu'une « guerre tribale » sans lien avec la guerre en RDC. La guerre en Ituri est

souvent expliquée comme étant enracinée dans un « conflit ethnique » entre éleveurs *hema* et agriculteurs *lendu*. Même si la dimension ethnique du conflit ne peut être négligée, elle n'est qu'un facteur parmi de nombreux autres (Woudenberg, 2003). Selon Rogers (2010) « se contenter de qualifier le conflit d'« ethnique » c'est ignorer les facteurs historiques, sociaux, économiques et politiques à l'origine du conflit dans la région. C'est également ignorer la signification des guerres plus importantes du Congo, qui constituent l'arrière-plan même du conflit en Ituri. Pendant plus d'un siècle, les habitants de l'Ituri ont été la proie de formes persistantes de violence, de marginalisation et d'exploitation qui ont modelé les identités et les institutions sociales locales. Dans la plupart des cas, au cours de ces 100 dernières années, *l'extraction et le contrôle des richesses, des terres et des ressources naturelles, notamment de l'or, constituent le moteur de du conflit* ».

Pour de plus amples informations sur le conflit qui secoue la zone, voir *Baseline Study: Conflict, Displacement and Migration* (Synergy, 2010).

4.3.2 Contexte économique

D'un point de vue historique, la lutte pour l'accès aux ressources et leur contrôle a joué un rôle important dans la trajectoire de développement économique du pays. L'accès aux ressources naturelles et leur contrôle, dans le contexte d'un pays tributaire des produits de base, est une source non seulement de recettes, mais également de pouvoir et de légitimité. C'est pourquoi, les influences politiques se ressentent profondément dans le secteur minier.

Au niveau provincial, les questions économiques s'apparentent à celles qui ont été identifiées au niveau national. Outre les questions de corruption et d'inefficacité de l'État, d'autres facteurs influencent la promotion des entreprises locales et la prospérité économique, notamment l'environnement peu propice aux affaires, un secteur agricole en ruine, le sous-développement du capital humain et le manque d'entretien des infrastructures des secteurs de l'énergie et des transports.

Au niveau local, l'économie repose sur les exploitations minières artisanales à petite échelle. On compte actuellement entre 36 000 et 42 000 personnes (environ 80 % de la population totale de Mongbwalu) qui en sont tributaires. L'économie locale se caractérise par la pauvreté et le chômage, auxquels il faut ajouter des problèmes tels que l'absence d'institutions financières et de connaissances, ainsi que les inégalités entre sexes dans les activités économiques (voir *Baseline Study and Strategic Economic Assessment for AGK Adidi Project and Kilo Regional Exploration Area, Resources Consulting Services, Synergy, 2010*).

4.4 Données socioéconomiques de base

Les données socioéconomiques de base ont été collectées à l'occasion de deux visites de terrain effectué du 28 mai au 6 juin 2010 et du 23 juillet au 3 août 2010. Une synthèse des résultats est présentée ci-dessous. S'agissant de la présentation complète des données de base, voir le rapport socioéconomique de référence de l'Etude d'impact environnemental.

Le Tableau 4-2 récapitule les données socioéconomiques de base concernant la zone du projet.

Tableau 4-2: Récapitulation des données socioéconomiques de base

Logement													
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la zone du projet, il y a aussi bien des maisons traditionnelles que des habitations de camp minier. Celles-ci ont été construites par les mineurs d'OKIMO. • Ces habitations se composent généralement d'une structure primaire constituée d'une salle de séjour et d'une ou deux chambres, ainsi que de différentes structures qui peuvent servir de cuisine, de salle d'eau, etc. • l'étude menée a montré que la plupart des structures étaient faites de clayonnage et de pralinage, avec un toit en tôle ondulée ou en paille. La plupart des parcelles d'habitation font 150 m² environ. 												
Données démographiques et population													
	<p>Nous ne disposons pas de données fiables sur la population de tous les établissements de la zone. S'agissant des « avenues » nous avons pu obtenir les données du recensement de la population de 2009. Les données relatives à la population des villages du groupement sont des estimations fournies par les chefs de village.</p> <table border="1" data-bbox="703 869 1391 1055"> <tbody> <tr> <td>Gaingo – 30</td> <td>Mine de Pluto – 800</td> </tr> <tr> <td>Alluvion de Kanga – 1317</td> <td>Avenue de Nzebi – 1 383</td> </tr> <tr> <td>Mabelindey – 446</td> <td>Village de Nzebi– 700</td> </tr> <tr> <td>Masisi – 112</td> <td>Saio – 3 811</td> </tr> <tr> <td>Mbalamuno – 121</td> <td>Ndiri – 150</td> </tr> <tr> <td>Mongbwalu – 41 423</td> <td>TOTAL – 50 293</td> </tr> </tbody> </table>	Gaingo – 30	Mine de Pluto – 800	Alluvion de Kanga – 1317	Avenue de Nzebi – 1 383	Mabelindey – 446	Village de Nzebi– 700	Masisi – 112	Saio – 3 811	Mbalamuno – 121	Ndiri – 150	Mongbwalu – 41 423	TOTAL – 50 293
Gaingo – 30	Mine de Pluto – 800												
Alluvion de Kanga – 1317	Avenue de Nzebi – 1 383												
Mabelindey – 446	Village de Nzebi– 700												
Masisi – 112	Saio – 3 811												
Mbalamuno – 121	Ndiri – 150												
Mongbwalu – 41 423	TOTAL – 50 293												
Éducation													
	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a trois types d'écoles à Mongbwalu : <ul style="list-style-type: none"> ➢ catholiques (celles-ci sont gérées par l'église et l'État paie les salaires des enseignants) ; ➢ privées (celles-ci sont gérées par des entreprises privées qui paient les salaires des enseignants) ; ➢ ONG : <i>Save the Children</i> gère une école consacrée aux enfants des rues, et il n'y a pas de frais de scolarité. • En moyenne, on compte plus de garçons que de filles dans les écoles, les effectifs étant pléthoriques (45 élèves par classe). • Mongbwalu a le taux de scolarisation le plus bas de la région, du fait d'un grand nombre d'enfants travaillant dans les exploitations minières artisanales. • On compte de nombreux jeunes diplômés de l'université qui en sont réduits à travailler dans les exploitations minières artisanales pour subsister. 												
Santé													
	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un hôpital de 120 lits dans la zone, qui est mal équipé et dont le personnel est insuffisant. • Les maladies courantes dans la zone sont : le paludisme, la diarrhée, les maladies sexuellement transmises, le VIH/sida et la tuberculose. Il n'existe pas de statistiques officielles concernant le VIH/sida, mais 70 % des donneurs de sang de la clinique locale sont séropositifs.⁵ • Bon nombre de mineurs des exploitations artisanales souffrent de maladies respiratoires. • On note également des épidémies de méningite, de choléra et de peste bubonique. • Les maladies d'origine hydrique sont également répandues. 												

⁵ CAFOD (2010)

Eau et assainissement



- L'étude a fait ressortir une pénurie d'installations de distribution d'eau et d'assainissement. Il n'y a ni système d'égouts, ni de ramassage des ordures ménagères. Sur échantillon de population étudié, 51 % déposent leurs ordures dans les bois environnants, pendant que 38 % les enfouissent. Seuls 66 % des ménages disposent de latrines.
- L'eau est généralement obtenue au niveau des sources naturelles et, parfois, on trouve des puits. La qualité de l'eau est généralement considérée comme acceptable. Toutefois, les populations se plaignent de la qualité de l'eau, notamment durant la saison des pluies. Le personnel sanitaire et les habitants expliquent le nombre élevé de maladies d'origine hydrique (diarrhée, typhoïde) par la mauvaise qualité de l'eau.

Structures de gouvernance



- La RDC se subdivise en provinces qui elles-mêmes se subdivisent en district et territoires. Les territoires se subdivisent selon deux systèmes administratifs parallèles, à savoir : les cités, les quartiers et les avenues d'une part, les collectivités, les groupements et les villages d'autre part.
- Le projet se situe dans la cité de Mongbwalu, territoire de Djugu, district de l'Ituri, province orientale, dans le nord-est de la RDC. Bunia est la capitale du district. La zone concernée par l'étude va au-delà de la cité pour englober des zones du groupement de Mabelindey.
- Les exploitations minières artisanales constituent la principale source de revenus (estimation : 75 %).
- Les cultures de rente à petite échelle, l'agriculture de subsistance traditionnelle, le commerce (commerçants et fournisseurs), la foresterie à petite échelle et le programme actuel de maintenance des routes (qui fournit de nombreux emplois à la communauté) constituent d'autres sources de revenus.
- Des conflits éclatent souvent entre exploitants des mines artisanales et paysans, en raison de l'or que l'on peut retrouver dans les champs. Les mineurs indemnisent les paysans, le montant de l'indemnisation étant le fruit de négociations entre les différentes parties, sous la supervision du chef de village.⁶
- environ 70 % des femmes de la ville de Mongbwalu s'adonnent au petit commerce, 18 % d'entre elles travaillant dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Un nombre indéterminé de femmes travaillent dans les exploitations minières artisanales ou s'adonnent à la prostitution.

Revenus



⁶ Van Vlaenderen and Reilly (2010a)

Transports	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'infrastructure de transport la plus importante de Mongbwalu est la route qui la relie à Bunia et qui a été réhabilitée en 2008. Cette route a facilité le transport de marchandises et de personnes, la durée du trajet étant passée de trois jours à 3 heures. • Les autres routes sont généralement dans un piteux état et ne sont pratiquement pas maintenues. • Le transport aérien demeure le moyen le plus efficace de se déplacer dans la région et les avions affrétés auront accès aux pistes d'atterrissage de Mongbwalu et Bunia. <p>A l'heure actuelle, il n'existe pas de voie ferroviaire pour se rendre à Mongbwalu ou dans les zones environnantes.⁷</p>
Moyens d'existence et activité économique	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les conflits suscités par les ressources minières dans la province de l'Ituri ont entraîné l'appauvrissement des populations et ont poussé celles-ci à s'en remettre à l'agriculture de subsistance et aux exploitations minières artisanales. • La présence de minerais et d'investisseurs internationaux s'est traduite par l'utilisation généralisée du dollar des États-Unis comme moyen de paiement, à côté du franc congolais⁸ • Même s'il existe une économie informelle florissante à Mongbwalu, l'activité économique formelle est peu développée et la ville connaît, par conséquent un taux de chômage, très élevé, le sous-développement et des conflits. • L'exploitation artisanale de mines d'or est la principale activité (environ 100 000 mineurs sont actuellement employés de manière informelle).⁹ • Viennent ensuite l'élevage et l'agriculture de rente, même si le commerce et les transports demeurent d'importants secteurs de l'économie. • La présence de mineurs en transit dans la région favorise l'activité des petites pièces, restaurants et bars, dont la plupart ne sont pas déclarés et relèvent du secteur informel. <p>La prostitution et une importante activité économique.¹⁰</p>
Dynamique sociale	
	<ul style="list-style-type: none"> • Différents facteurs tels que les déplacements et l'arrivée de personnes à la recherche d'un emploi ont fait du district de l'Ituri la région de 18 groupes ethniques différents, les <i>Lendu</i>, les <i>Nyali</i> et les <i>Alur</i> constituant environ 40 % de la population. Les <i>Bira</i>, les <i>Hema</i>, les <i>Ndo-Okebo</i> et les <i>Ngiti</i> sont d'autres groupes non négligeables. • En dépit de la diversité de ces groupes, on ne note actuellement aucune tension ethnique significative dans la zone, notamment grâce à des facteurs unificateurs tels que la religion, que pratique la majorité de la population.

4.5 Besoins et initiatives de développement

Durant les consultations publiques et les discussions de groupe avec les membres des communautés de la zone du projet, des besoins essentiels des communautés ont été exprimés. Ces besoins sont présentés au tableau 4-3.

⁷ www.unicef.org

⁸ AGA (2008b)

⁹ AGK (2010)

¹⁰ www.congoforum.be

Tableau 4-3: Besoins des communautés dans la zone concernée par l'étude

besoins/problèmes
<ul style="list-style-type: none"> • faible niveau de vie • activités économiques non diversifiées • manque d'accès aux services et à l'eau potable • très peu d'ONG pour appuyer le développement communautaire • absence de mécanismes d'épargne • faible taux d'alphabétisation • nombre limité d'emplois dans le secteur formel • niveau élevé d'alcoolisme, de prostitution et de grossesses d'adolescentes • manque d'électricité • absence d'infrastructures d'assainissement • coût élevé des services (soins de santé et éducation) • absence de partenaires du développement communautaire • coût élevé de la vie • absence d'infrastructures de services (éducation, soins de santé, religion, marchés) • absence d'opportunités d'emploi • arbres fruitiers malades • accès à l'or

Ces besoins identifiés méritent d'être soutenus à travers le PDD et constituent un point de référence pour les discussions concernant l'identification du projet dans le cadre du PDD.

4.6 Donateurs, ONG et OSC

AGK a activement appuyé le développement communautaire local à travers un certain nombre d'initiatives dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et du développement des infrastructures. La compagnie participe également à des projets conjoints avec la FAO, l'Union européenne, l'USAID et le Programme alimentaire mondial. Le Tableau 4-4 présente les projets de développement, les ONG et les OSC de la zone étudiée.

Tableau 4-4: ONG et OSC intervenant dans la zone étudiée

Village/ville	ONG/OSC donateur	Programme
Mongbwalu	PNUD/ADESS	Construction d'un centre de loisirs pour les jeunes
	Save the Children	Mobilier scolaire Programme accéléré d'apprentissage
	ADRAA	Logement pour les combattants qui reviennent de la guerre au Nord Kivu
	AGK	Programme d'alphabétisation Appui à l'hôpital Construction de points
Masisi/ Mbalamuno	AKANGO, MASISI	Affiche les membres des communautés dans les tâches administratives et les familles à recueillir de l'argent pour les funérailles (environ 62 membres)
Avenue Nzebi	PISIPI (Programme d'insertion à la vie sociale intégrée des Pygmées en Ituri)	Appui aux populations de Mbuti
	Umodia	Aide aux nécessiteux

Village de Nzebi	<i>Sans nom</i>	Assure le suivi des personnes qui vont à l'église et des programmes religieux (125 membres)
	<i>Umodia</i>	Aide les populations à acheter des médicaments et à payer les frais médicaux (60 membres)
Mine de Pluto	Save the Children	Mobilier scolaire Programme accéléré d'apprentissage
	AGK	Centre de bien-être physique/de soins de santé
Saio	Save the Children	Programme accéléré d'apprentissage
	<i>Kalanga Ngbe</i>	Assistance dans tous les aspects de la naissance
	<i>LibaruL</i>	Agriculture (plantation, organisation, etc.)
	<i>Lori</i>	Enterrements
	<i>Zunana</i>	Bourses d'études
	<i>Comité d'agriculture</i>	Aide les membres à faire face à certaines dépenses (frais d'hospitalisation, les rails et cérémonies)

Source: SRK, *Groupes de discussions et groupes des principales parties intéressées*, 2010.

Note 1: les organisations communautaires sont indiquées en italiques.

Note 2: cette liste n'est pas exhaustive.

5 Identification des parties prenantes du PDD

5.1 Vue d'ensemble

Il est important que les bénéficiaires du PDD soient identifiés dès le début du processus afin que leurs opinions et leurs intérêts soient pris en compte dans la planification et la conception des programmes de développement communautaire.

Dans ce contexte, l'identification et la participation des parties prenantes doivent se poursuivre tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du PDD. Les parties prenantes de différents secteurs ainsi que les groupes d'intérêts peuvent offrir un partenariat essentiel dans l'élaboration et de la mise en œuvre du PDD.

La section qui suit est une vue d'ensemble des bénéficiaires du PDD, notamment les communautés affectées, le gouvernement local, les ONG, les OSC et d'autres parties prenantes de premier plan. Pour de plus amples informations sur les bénéficiaires du PDD, voir le Plan d'engagement des parties prenantes d'AGK, qui offre une relation détaillée des groupes de parties prenantes et définit les grandes lignes des procédures d'engagement.

5.2 Groupes de parties prenantes

Des groupes spécifiques de parties prenantes sont identifiés dans la présente section. Dans l'ensemble, les parties prenantes peuvent être regroupées selon les catégories suivantes :

- communautés affectées ;
- organisation internationale de surveillance ;

- organisations œuvrant dans le domaine de la biodiversité ;
- organisations multilatérales et organismes donateurs,
- agence de sécurité ;
- organisations civiques locales ;
- médias ;
- autorités traditionnelles ;
- populations autochtones ;
- mineurs des exploitations artisanales ;
- AGK et syndicats ;
- Commerce et affaires ;
- gouvernement local ;
- gouvernements national et provincial ;
- actionnaire ;
- entreprises parapubliques

5.2.1 Gouvernements national et provincial

Le principal service étatique intéressé par le projet est la Direction de la protection de l'environnement minier (DEPM) qui a son siège à Kinshasa. La DEPM dispose d'une antenne à Kisangani. Aux termes du Code minier, le chef de la Division provinciale des mines et le Gouverneur de province doivent participer aux études des projets.

Les Ministères des finances, du travail, des affaires foncières, de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de la communication et du développement communautaire ont également été identifiés comme parties prenantes du projet.

5.2.2 Gouvernement local

Le Cabinet du Maire de Kisangani est la principale institution étatique locale. Les principales parties prenantes du Cabinet du Maire sont les bourgmestres, les administrateurs des territoires et les départements chargés de l'affectation et de l'administration des terres. Le Maire et ses collaborateurs (Conseil municipal et services de sécurité, ainsi que les départements représentés dans le Cabinet du Maire) demeureront d'importantes parties prenantes tout au long de la durée de vie de la mine.

5.2.3 Autorités traditionnelles

Les chefs coutumiers et traditionnels sont très présents dans la zone du projet, jusqu'au niveau des villages. Les chefs de la terre jouent un certain nombre de rôles importants dans les cérémonies traditionnelles. En outre, ils président l'affectation des terres à leurs aires de compétence. Tous les villages traditionnels ont un leader local (chef de village).

5.2.4 Communautés affectées

Les communautés affectées sont des groupes de personnes qui sont directement ou indirectement touchées par l'exploitation, aussi bien positivement que négativement, que l'on appelle également communautés hôtes, ainsi que les communautés qui fournissent la main-d'œuvre (zones de fourniture de main-d'œuvre), les communautés vivant le long des routes utilisées dans le cadre de l'exploitation, le cas échéant, et, dans certains cas, d'autres groupes, notamment les populations locales et leurs familles qui ont déménagé mais qui conservent encore des liens familiaux forts, des affaires ou d'autres intérêts dans la zone.

Au regard de l'évaluation de l'impact environnemental du projet, 15 communautés pourraient être affectées. Leur liste est présentée au Tableau 5-1 ci-dessous

Tableau 5-1: Communautés vivant dans la zone concernée par l'évaluation de l'impact sur l'environnement

No.	Établissement
1	Avenue de Nzebi
2	Village de Nzebi
3	Saio
4	Saio Gallez
5	Ndiri
6	Alluvion de Kanga
7	Kanga Ucine
8	Poste de Kanga
9	Masisi
10	Mbalamuno
11	Gaingo
12	Mabelindey
13	Mine de Pluto
14	Pluto Yalala
15	Mongbwalu

5.2.5 Populations autochtones

Le terme « populations autochtones » est utilisé dans son sens générique pour désigner des groupes sociaux et culturels distincts de la société ou de la culture dominante et qui parlent souvent une langue différente de la langue officielle du pays ou de la région. Les *Mbuti* (pygmées) sont ceux que l'on peut distinguer le plus facilement mais ne sont pas les seules populations autochtones de la zone étudiée. Il faut compter dans ce groupe les *Nyali*, qui sont beaucoup plus nombreux et plus intégrés. Les *Mbuti* sont réputés nécessiter une attention particulière en raison de leur relative marginalisation et de leurs liens traditionnels plus forts avec les ressources naturelles de la forêt et des zones environnantes.

5.2.6 Organisations civiques locales (ONG, organisations communautaires et organisations religieuses)

Quelques organisations civiques et communautaires sont présentes dans la zone. Ces organisations interviennent dans des domaines tels que le développement des petites et moyennes

entreprises et des micro-entreprises, la micro-épargne, les populations autochtones, la biodiversité et les exploitations minières artisanales. Actuellement, AGK collabore avec le Programme d'insertion à la vie sociale intégrée des Pygmées en Ituri (PSPI) dans la planification des programmes destinés aux populations *mbuti*.

5.2.7 Mineurs des exploitations artisanales

Les exploitations minières artisanales à petite échelle englobent toute mine ou activité de traitement entreprise par des individus qui pourraient avoir formé un collectif ou une coopérative pour mener ces activités. L'échelle des activités peut aller d'une personne à des collectivités regroupant des centaines, voire des milliers, de personnes travaillant sur le site d'une exploitation minière artisanale. Il existe un Service d'assistance et d'encadrement d'exploitation minière artisanale à petite échelle dans l'objectif d'améliorer l'organisation des pratiques de ces exploitations et de garantir des recettes à l'État. Actuellement, le Service collecte 15 % des recettes des exploitations artisanales, dont 5 % sont censés être consacrés à la régénération des terres et au développement social.¹ Malheureusement, on ne retrouve nulle trace des activités du Service sur le terrain. Il joue encore un rôle important dans les exploitations artisanales à petite échelle de Mongbwalu, dans la mesure où il fournit une structure semi-formelle pour l'exploitation.

5.2.8 AGK et les syndicats

Il est important que les employés d'AGK soient associés à la consultation et au processus d'engagement. Il est nécessaire de mettre en place un canal de communication efficace et une stratégie d'engagement avec eux pendant toute la durée du projet, directement ou par le biais des syndicats.

5.2.9 Médias

Certes, la communication dans le district de l'Ituri est souvent difficile et intermittente, la presse locale, nationale et internationale y est présente. Les médias sont des partenaires importants dans ce projet, dans la mesure où ils ont potentiellement une influence significative sur les populations locales.

5.2.10 Commerce et affaires

On note une diversité de commerce et d'affaires à Mongbwalu et à Bunia, allant de grandes entreprises à des petites affaires informelles. La Fédération des entreprises du Congo (FEC) est un organisme étatique qui dépend du Ministère des affaires économiques et qui maintient une forte présence dans la zone, particulièrement à Bunia et à Kisangani. Elle remplit certaines des fonctions des chambres de commerce et l'un de ses principaux rôles est d'orienter les entreprises dans les procédures juridiques et administratives.

5.2.11 Actionnaires

En 1996, Ashanti Gold Fields (qui a par la suite fusionné avec AngloGold pour former AngloGold Ashanti Limited) a acquis les droits d'exploration et d'exploitation de la moitié de la Concession 40 (10 000 km² à l'origine). En 1998, Ashanti Goldfields a acquis sa part finale de la concession, ce qui a débouché sur l'actuelle structure du capital social, dans laquelle AGA détient 86,22 % des actions avec OKIMO.

5.2.12 Services parapublics

Dans la zone du projet, la Société nationale d'électricité (SNEL) est le seul fournisseur de services. Les activités minières (et les infrastructures qui les accompagnent) vont vraisemblablement accroître la demande de services, mais un soutien direct (dans certains cas) et l'accroissement du nombre de consommateurs qui paient seront d'un secours. L'électricité est indispensable au développement économique et social local. Par conséquent la SNEL est une importante partie prenante.

5.2.13 Organisations et organismes internationaux

Étant donné la nature et l'emplacement du projet, AGK a été l'objet d'une surveillance pointilleuse des organisations internationales de contrôle et de protection de la biodiversité. Ces organisations ont la capacité de nuire à la réputation d'AGK, et il est nécessaire de prendre les devants en les associant au projet, afin de comprendre leurs préoccupations et leurs critiques et d'y faire face.

Les organisations multilatérales et les organismes donateurs sont également présents dans la zone. AGK a établi des partenariats avec des entités telles que l'USAID, l'UE et GTZ dans le domaine de la promotion des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises, des exploitations minières artisanales et des soins de santé. Le Tableau 5-2 ci-dessous présente brièvement les organisations et organismes internationaux qui constituent d'importantes parties prenantes.

Tableau 5-2: Brève présentation des organisations et organismes internationaux

Nom	Description	Site Web
Organisations internationales de surveillance		
Human Rights Watch (HRW)	L'une des principales organisations mondiales indépendantes qui se consacrent à la défense et à la protection des droits de l'homme.	www.hrw.org
Fonds catholique pour le développement outre-mer (CAFOD)	Organisme de secours œuvrant dans le domaine de la réduction de la pauvreté et du développement	www.cafod.org.uk
CdC	Organisation basée en RDC, qui joue un rôle en matière d'organisation et de représentation des ONG et OSC locales	Non disponible
International Alert	Organisation indépendante qui cherche à jeter les bases de la paix et de la sécurité dans les communautés touchées par des conflits violents	www.international-alert.org
Organisations s'intéressant à la biodiversité		
Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)	Initiative de l'USAID visant à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles dans le bassin du Congo	www.carpe.umd.edu
Union internationale pour la conservation de la nature	Organisations de conservation qui appuie la recherche scientifique et qui élabore et met en œuvre	www.iucn.org

Nom	Description	Site Web
(UCN)	des politiques et des pratiques optimales	
Wildlife Conservation Society (WCS)	Organisation des États-Unis qui gère des projets de conservation nationaux et internationaux, ainsi que des programmes de recherche et d'éducation	www.wcs.org
Fauna and Flora International	Organisation de conservation de la biodiversité active dans plus de 40 pays	www.fauna-flora.org
Conservation International	Autonomise les sociétés afin qu'elles prennent soin de manière responsable et durable de la nature et de la biodiversité mondiale	www.conservation.org
Organisations multilatérales et organismes donateurs		
Union européenne (UE)	Donateurs et partenaires dans les domaines tels que la promotion des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises, et des soins de santé	europa.eu
Department for International Development (DFID), Royaume-Uni	Organisme donateur bilatéral qui œuvre essentiellement dans le domaine du développement et de la recherche dans les pays en développement	www.dfid.gov.uk
USAID	Organisme indépendant qui fournit une aide dans les domaines de l'économie, du développement et de l'assistance humanitaire à travers le monde, à l'appui des objectifs de politique étrangère des États-Unis	www.usaid.gov
GTZ	Œuvre dans les domaines de la promotion de la société civile, de la lutte contre le VIH/sida et des soins de santé, de l'eau, de l'assainissement, et de l'utilisation durable des ressources naturelles	www.gtz.de
Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Organisation multilatérale œuvrant dans le domaine de la gouvernance démocratique, de la réduction de la pauvreté, de l'environnement et de l'énergie, et de la lutte contre le VIH/sida	www.undp.org
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Autorité qui dirige et coordonne les questions de santé au sein du système des Nations Unies	www.who.int
Agences de sécurité		
MONUSCO	Protection des civils, du personnel humanitaire et des militants des droits de l'homme menacés de violence physique appui au Gouvernement de la RDC dans ces initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix	monusco.unmissions.org

Le PDD sera révisé pour tenir compte des apports du gouvernement local, des communautés avoisinantes. Cela permettra de mettre en œuvre les programmes du PDD en partenariat avec les partenaires locaux du développement et, par conséquent, de promouvoir la maîtrise locale des initiatives et de faciliter le transfert des responsabilités après la fermeture de la mine.

6 Plan de développement durable

6.1 Contexte

Le PDD est élaboré et mis en œuvre dans un contexte où la pauvreté et le sous-développement sont omniprésents, et les communautés attendent beaucoup des investissements d'AGK dans la zone. Même si le PDD a pour ambition de veiller à ce que les parties prenantes tirent profit du projet au niveau local, la capacité de contribuer à la croissance économique est limitée par la durée de vie du projet (cinq ans). Cela étant, le projet vise à identifier des initiatives de développement communautaire nécessitant un minimum de ressources pour appliquer et défendre

le principe du développement durable, faire face aux besoins des communautés locales et assurer le transfert des responsabilités après la fermeture de la mine.

Le défi que doit relever AGK consiste à faire preuve d'engagement vis-à-vis des communautés et des principales parties prenantes dans le cadre d'un projet d'une durée de cinq ans, tout en faisant face à des attentes irréalistes et en contribuant au développement des communautés touchées. La durabilité de ces projets de développement communautaire dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de la capacité d'AGK d'établir des partenariats avec les communautés, le gouvernement local, la société civile, les ONG et les communautés avoisinantes. AGK devra aider ces partenaires du développement à renforcer leurs capacités, à mettre en œuvre des projets, à les gérer et à en assurer le suivi.

Même si les activités minières d'AGK sont d'une durée relativement courte, elles ne lui en offrent pas moins l'opportunité d'améliorer les conditions de vie des communautés locales. Le PDD entend contribuer aux initiatives visant le progrès et le bien-être de ces communautés.

Les sections qui suivent mettent en relief les possibilités qu'offrent les projets du PDD en ce qui concerne le développement communautaire, les structures de gestion, les mesures concernant le suivi, les échéanciers et les budgets. Ces possibilités ont été identifiées grâce aux principes élaborés par la SFI et elles tiennent compte des limites inhérentes à un projet de cinq ans.

6.2 Plans de gestion opérationnelle relatifs au développement communautaire

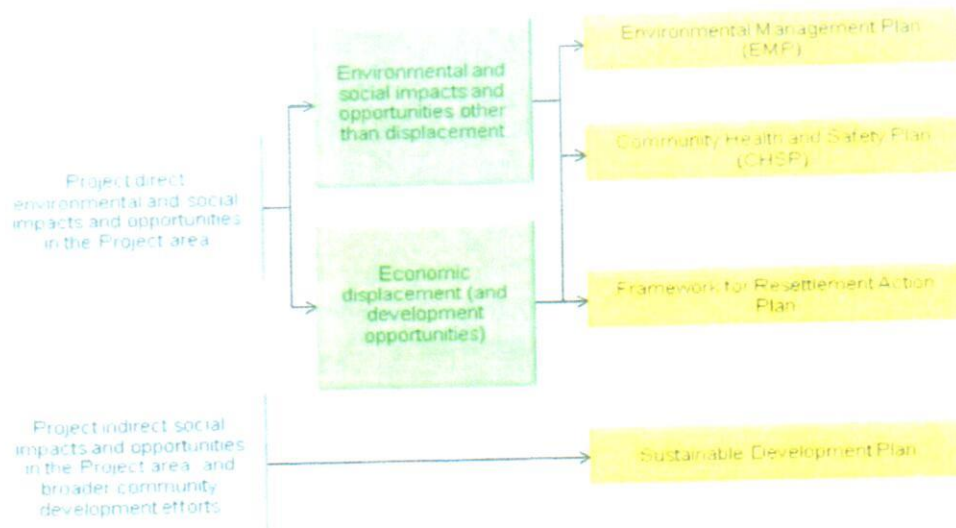
Alors que le PDD est une initiative qui porte essentiellement sur l'appui à un développement communautaire durable, AGK élaborera d'autres plans opérationnels relatifs au développement communautaire, qui accordent la priorité à la gestion des incidences sociales identifiées dans l'étude de l'impact sur l'environnement. Ces plans de gestion opérationnelle englobent les éléments suivants :

- *Plan de gestion des ressources humaines* : le règlement des questions relatives au travail, aux ressources humaines et aux pratiques en matière de passation des marchés reposera sur le Plan. Celui-ci sera le premier outil qui permettra de faire face aux questions ayant trait à l'emploi et aux conditions d'emploi, à la santé et à la sécurité, aux indemnités, à la formation, à la sécurité sociale et à la cessation de service. La mise en œuvre de ces pratiques sera clairement bénéfique pour les communautés, notamment lorsqu'elles comptent parmi elles des employés d'AGK.
- *Plan de gestion de l'environnement dans le cadre du projet* : des mesures d'atténuation de l'impact environnemental et social sont prévues dans le plan de gestion de l'environnement. S'agissant du contexte social, ce plan retient des programmes et activités visant à faire face aux incidences sociales négatives (déstabilisation des communautés pendant la construction, par exemple) et d'ajouter de la valeur aux incidences positives (emplois locaux, par exemple).
- *Plan relatif à la santé et la sécurité des communautés* : celui-ci contient des mesures garantissant la réduction au minimum des risques pour la santé et la sécurité des communautés locales générés par le projet. Il repose sur une approche préventive de la santé et de la sécurité des communautés et traite de la sécurité des infrastructures et des

équipements, des matériaux dangereux, de l'hygiène de l'environnement, des maladies contagieuses, de préparation aux situations d'urgence.

- *Plan d'action pour la réinstallation* : ce plan est l'outil qui permet de régler les questions de compensation et d'atténuation qui résultent du déplacement économique et physique dans les zones touchées par le projet. La pratique optimale concernant la réinstallation est clairement définie dans les directives de la SFI et de la Banque mondiale et dont s'inspire ce plan.

Le contexte des différents plans définis ci-dessus dans leurs grandes lignes et les liens qui existent entre ces derniers sont illustrés à la figure 6-1



Project Direct Environmental and Social Impacts and Opportunities in the Project Area = Impact environnemental et social direct du projet et opportunités qui se présentent dans la zone concernée

Direct Indirect Social Impacts in the Project Area and Broader Community Development Efforts = Impact social indirect du projet dans la zone concernée et initiatives de développement communautaire plus vastes

Environmental and Social Impacts and Opportunities other than displacement = Impact environnemental et social et opportunités autres que les déplacements

Economic Displacement (and Development Opportunities) = Déplacements économiques (et opportunités de développement)

Environmental Management Plan for the Project = Plan de gestion environnementale dans le cadre du projet

Community Health and Safety Plan (CHSP) = Plan relatif à la santé et la sécurité des communautés

Framework for Resettlement Action Plan = Cadre du Plan d'action pour la réinstallation

Sustainable Development Plan = Plan de développement durable

Figure 6-1: Plans de gestion opérationnelle relatifs au développement communautaire

6.3 Vue d'ensemble des avantages pour les communautés

Toutes les communautés ne tireront pas les mêmes avantages de la présence du projet. Dans le souci de mieux répartir ces avantages, les projets de développement communautaire devraient viser à identifier différents types d'avantages et de bénéficiaires.

Les communautés avoisinantes et d'autres parties prenantes identifiées tireront également profit du projet :

- avantages directs des emplois, des revenus et effets multiplicateurs. Il est prévu de recruter localement 787 personnes durant la phase de construction, qui devrait durer deux ans, et de créer 532 emplois permanents en faveur des populations locales pour les cinq années que doit durer le projet.
- Les biens et services, même s'ils sont limités, seront acquis localement, ce qui offre des opportunités d'emplois au niveau local.
- Les installations médicales pour le personnel et les personnes à leur charge et les effets de l'amélioration des infrastructures qui résultera de la mise en œuvre du projet, notamment la réhabilitation des routes autour de la ville de Mongbwalu, constitueront d'autres avantages directs.

6.4 Opportunités de développement et défis

6.4.1 Défis du développement

Dans la ville de Mongbwalu et les villages environnants, on s'attend à ce que les activités minières d'AGK atténuent les difficultés économiques et sociales dans la zone, en permettant aux populations d'avoir accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Une importante partie de la planification et de l'engagement des parties prenantes consiste à faire face à ses attentes. Le PDD devra se garder de surenchérir en promettant des projets de développement communautaire irréalistes et non durables.

Divers défis devront être relevés dans la mise en œuvre du PDD et la traduction dans la réalité des avantages que les activités d'AGK procureront aux communautés, s'agissant notamment de :

- *l'ampleur de la pauvreté et de la dégradation des infrastructures.* La pauvreté est omniprésente dans la zone du projet. Dans ce contexte, le PDD (de même que d'autres initiatives de développement) doit relever deux défis. En premier lieu, il faudra trouver un point d'appui approprié, dans un contexte qui semble très difficile. En second lieu, il est nécessaire de prendre conscience de l'impact que l'aggravation de la pauvreté et les problèmes que soulèvent les infrastructures peuvent avoir sur l'efficacité et la durabilité du PDD et des projets de développement connexes.
- *L'absence de planification du développement.* Actuellement, on ne note aucune réelle volonté en matière de planification du développement. Dans le secteur public, les activités locales et

les projets des ministères techniques sont coordonnés par le Cabinet du Maire, qui a élaboré un plan de développement local en 2010. Ce plan à court terme est un début prometteur pour la planification du développement dans la zone.

- *La désintégration des institutions.* En dépit des fonctions de coordination dont le Cabinet du Maire est investi, les institutions au niveau du gouvernement local et des districts se caractérisent par leur sérieuse désintégration. On ne perçoit pratiquement aucun signe de coopération stratégique et opérationnelle entre les différents départements ministériels intervenant à Mongbwalu et Bunia. Les liens de coopération entre les secteurs public et privé sont en général très faibles. Des organisations telles que la Fédération des entreprises du Congo et le Service d'assistance et d'encadrement des exploitations minières à petite échelle constituent de véritables exceptions, mais même ces deux entités ont des relations limitées avec les entreprises du secteur privé. L'important secteur des ONG est également organisé de manière lâche, mais d'importantes initiatives sont prises dans le cadre de réseaux. Au niveau local, le Cadre de Concertation joue un rôle de coordination, et au niveau régional, des ONG financées à l'échelle internationale telles que Save the Children renforcent les réseaux en place et sont à la tête d'initiatives de coopération pour le développement.
- *Les capacités limitées.* Toutes les organisations (gouvernement local et ONG) jouant un rôle en matière de développement humain et communautaire se caractérisent par leurs faibles capacités. Ceci s'explique par diverses raisons : faible croissance économique, niveau élevé de pauvreté, financements et accès aux ressources limités, absence d'appui du Gouvernement central, faible niveau de l'instruction et de la formation professionnelle des ONG et des organisations communautaires locales.
- *L'absence de régulation de l'économie.* L'économie locale se caractérise, dans une large mesure, par les activités informelles, notamment dans les secteurs des mines, de l'agriculture et du commerce. Ces activités constituent d'importantes sources de revenus pour les pauvres. En général, le secteur informel n'est ni coordonné, ni régulé. Par conséquent, il est difficile de collaborer avec les éléments de ce secteur d'une manière systématique pour résoudre les questions relatives à la promotion des affaires, à l'insertion dans l'économie et à la durabilité des initiatives. Dans les exploitations minières artisanales, bon nombre des intervenants (acheteurs, agents et mineurs) sont réticents à s'exposer à la surveillance de l'État et des ONG. Le Service d'assistance et d'encadrement des exploitations minières à petite échelle est un allié potentiel des projets concernant les mineurs artisanaux, tout comme le travail de coordination proposé par OKIMO.
- *Les risques de division.* Les risques de division sociale résultant de la concurrence pour les ressources apportées par les investisseurs du secteur minier constituent l'un des principaux défis du développement. L'évaluation de l'impact sur l'environnement a reconnu ce risque sans ambiguïté, et le plan de gestion de l'environnement englobe des mesures d'atténuation claires pour faire face à ce risque. Néanmoins, il n'est pas garanti que d'autres entreprises internationales abordent les risques de conflit de la même manière.

6.4.2 Opportunités de développement

La liste des besoins et des priorités en matière de développement des communautés et des parties prenantes de la zone du projet est interminable. Les projets et programmes à entreprendre dans le

cadre du PDD seront soigneusement sélectionnés, en conformité avec les principes et objectifs énumérés dans la présente section et de critères de transparence précis.

Les OMD (voir section 2) proposent une large gamme de domaines du développement dans lesquels il est possible d'intervenir (santé, formation et développement de l'esprit d'entreprise, par exemple). L'étude socioéconomique initiale et l'évaluation de l'impact identifient un certain nombre de domaines du développement dans lesquels l'action d'AGK peut avoir des effets importants.

Dans ce contexte, la figure 6-2 fait ressortir les domaines du développement humain et communautaire qui revêt un intérêt particulier pour le PDD.



Environmental Sustainability = Durabilité du point de vue de l'environnement

Poverty Reduction and Food Security = Réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire

Human Resource Development = Développement des ressources humaines

Enterprise Development = Promotion des entreprises

Basic Services and infrastructure = Services et infrastructures de base

Gender Equality and Empowerment = Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Access to Health Care Resources = Accès aux soins de santé

Good Governance = Bonne gouvernance

Figure 6-2: Opportunités de développement relevant du champ d'application du PDD

Différents projets peuvent être entrepris dans chacun des huit domaines identifiés. Certains projets peuvent être regroupés dans le cadre de programmes portant sur des thèmes particuliers. Toutefois, il est prématuré de décrire les projets et programmes en détail à ce stade. En conformité avec la législation congolaise et les politiques et principes d'AGA, cela requiert des consultations dans le cadre de structures et de processus de gestion et de mise en œuvre. Les premières propositions concernant les projets communautaires énumérés dans le présent rapport (voir tableau 6-1) devraient faire l'objet de discussions avec les principales parties prenantes et être définies plus en détail dans ce contexte.

Bon nombre des besoins exprimés à la section 4 exigent la mise en œuvre de grands projets de développement des infrastructures. Cependant, l'on s'attend à ce que ces besoins soient pris en charge par le gouvernement local, en utilisant les fonds tirés de l'impôt sur les sociétés (40 % aux termes de la nouvelle Constitution) et des redevances payées par AGK.

6.5 Initiatives de développement d'AGK en cours

6.5.1 Partenariat d'AGK pour le développement social

En août 2007, un partenariat a été établi entre AGA et Pact Inc. avec l'USAID dans le cadre de l'Alliance mondiale pour le développement de la RDC. Ce partenariat regroupant trois secteurs a été créé à l'intention des compagnies minières, de la société civile et du Gouvernement de la RDC, en vue d'améliorer les services sociaux de base, de promouvoir la bonne gouvernance et de relever les défis que présentent les exploitations minières artisanales en RDC.

S'agissant de la Concession 40, le partenariat entre AGK et Pact Congo accorde la priorité au renforcement des relations avec les communautés avoisinantes, à la résolution des conflits, à l'amélioration des conditions d'existence, à la mise en place d'infrastructures sociales, à la stimulation de l'activité économique et à la proposition de nouvelles sources de revenus pour les exploitations minières artisanales.

A travers ce partenariat, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre :

- 11 sources d'eau potable ont été améliorées dans les villages de Mayalibo, Gangala, Pluto, Tchendabo, Balawa, Kilo, Gaya, Nzembi, Saio et Lodjo. Cela a permis d'améliorer l'accès à l'eau potable.
- 11 comités de gestion de l'eau ont été créés dans les villages ci-dessus énumérés. Ces comités veillent à ce que l'eau soit gérée de manière durable, grâce à la promotion de pratiques de consommation rationnelle et à la génération de ressources pour la réparation et l'entretien des pompes, en garantissant l'accès à tous les membres de la communauté.
- Le centre de santé de Pluto a été réhabilité et une maternité comprenant une salle d'attente, une salle d'accouchement et un pavillon d'hospitalisation ainsi que des installations dotées de latrines ont été construites.

- L'hôpital de Mongbwalu a été intégré au programme de santé pour tous du district de l'Ituri et participe désormais au programme de subvention et de distribution de médicaments de l'Union européenne. Dans ce cadre, MedAir a assuré la formation en gestion des stocks dans la zone sanitaire de Mongbwalu.
- Des campagnes de sensibilisation aux mesures de prévention de la méningite ont été menées dans le district de l'Ituri et des médicaments ont été fournis par le Neuvième Fonds européen de développement pour assister les victimes.
- Le programme de Pact pour l'autonomisation de la femme (WORTH) a formé 38 groupements de femmes dans le district de l'Ituri. Ce partenariat a permis non seulement de lancer des initiatives visant l'autonomisation dans le district, mais également de créer 11 groupes d'assistance qui ont assuré la formation des mineurs artisanaux en gestion financière, afin qu'ils soient en mesure de faire face à leurs dettes et de générer des revenus pour améliorer ou diversifier leurs moyens d'existence. Plus de 200 mineurs ont participé à ce programme.

A la fin du mois de septembre 2009, Pact s'est désengagé de la zone. Auparavant, Pact avait accueilli une série de réunions communautaires avec différents partenaires et parties prenantes. Au cours de ces consultations, Pact a fourni des explications sur les raisons de son départ et encouragé les acteurs communautaires à entretenir une collaboration étroite avec la compagnie.

6.5.2 Forum de Mongbwalu

Le Forum de Mongbwalu est un comité représentatif comprenant 25 responsables de communauté élus de la ville de Mongbwalu et de ses environs. En septembre 2009, le Forum a obtenu son récépissé. Depuis lors, la représentativité et les capacités du Forum de Mongbwalu ont été renforcées, et celui-ci compte désormais plusieurs commissions, chacune d'elles s'occupant d'un domaine spécifique du développement, notamment de l'éducation, de la formation professionnelle et de la gestion des ressources.

AGK a établi un partenariat efficace avec le Forum de Mongbwalu pour renforcer les capacités des communautés avoisinantes et pour identifier et mettre en œuvre des projets CSI. En 2008, AGK et Pact ont collaboré avec le Forum pour fermer de manière pacifique la mine d'Adidi, une mine abandonnée par OKIMO et qui constituait une menace pour la santé et la sécurité des mineurs artisanaux. Dans ce cadre, les membres du Forum ont reçu une formation en résolution des conflits fondés sur l'approche « Ne pas nuire ».

En outre, AGK a assisté le Forum dans le domaine du renforcement des capacités en matière de conception et de gestion, des méthodes participatives de développement et de la résolution des conflits. En 2009, les membres du Forum ont reçu une formation portant sur les sévices sexuels et la violence sexiste, le Code minier et le cycle de vie de la mine. Grâce à des subventions d'ONUSIDA et d'AGK, le Forum a exécuté 399 programmes de sensibilisation aux sévices sexuels et à la violence sexiste sur 16 sites d'exploitations minières artisanales, touchant 53 374 femmes, hommes et jeunes. Le Forum a également organisé 299 séances de vulgarisation du Code minier de la RDC (cycle de vie de la mine et législation relative aux exploitations minières artisanales) sur 14 sites d'exploitations minières artisanales, touchant 35 299 personnes. À travers

ces initiatives, la réputation du Forum en tant que structure véritablement représentative s'est renforcée. Cependant, le Forum est encore tributaire d'AGK en ce qui concerne l'appui à la gouvernance et AGK continue de l'appuyer dans la mise en œuvre de petits projets. AGK et le Forum se réunissent chaque mois pour discuter de projets et d'actions futures.

Outre le Forum de Mongbwalu, des comités du développement ont été créés dans les trois camps mobiles (Kilo, Kobo et Kunda) comme centres de coordination entre AGK et ces communautés.

6.5.3 Washa Washa

En 2008, AGK a lancé à Mongbwalu un programme d'alphabétisation appelé *Washa Washa*. 25 femmes suivent actuellement ce programme qui, au-delà de l'alphabétisation, a permis la mise en place d'une société d'épargne et de microcrédit qui se réunit une fois par semaine (le mercredi). Ce programme d'alphabétisation est actuellement reproduit dans d'autres implantations de la zone, notamment à Pluto Yalala.

6.6 Engagement pour l'avenir

AGK s'est engagé à dépenser 1 million de dollars par an dans le cadre des programmes du PDD et à renforcer les capacités locales, afin que les projets financés soient durables et qu'ils répondent aux besoins des communautés avoisinantes. Cela porte le budget du PDD à un total de 5 millions de dollars sur la durée de vie de la mine.

6.7 Identification du projet, développement et sélection

Un certain nombre de projets de développement communautaire ont été identifiés, plusieurs d'entre eux méritant d'être examinés en vue de leur financement. Certains de ces projets sont à l'initiative d'AGK, pendant que d'autres ont été retenus sur la base de l'expérience acquise dans le cadre d'autres projets et de la réflexion d'autres professionnels du développement dans la région.

La liste préliminaire des projets du tableau 6-1 comprend :

- les projets pour lesquels AGK s'est engagé ;
- les opportunités d'affaires que l'acquisition de biens et de services par AGK offre, mais qui pourrait nécessiter des activités de renforcement des capacités, de micro-finance et d'aide aux entreprises ;
- les autres projets qui ont été identifiés mais qui ne relèvent pas de ces catégories et qui peuvent être considérés comme des projets de développement communautaire durable.

Les domaines d'action prioritaire de ces projets sont les suivants :

- *projets de grande envergure* : ces projets concernent d'importantes communautés, des villages entiers ou des groupes de villages, notamment des projets agricoles et des projets d'amélioration de l'approvisionnement en eau ;
- *création d'emplois, formation professionnelle et création d'entreprises* : formations, appui aux centres qui offrent des services aux entrepreneurs et centres de formation ;

- *santé communautaire* : notamment des programmes de réhabilitation des communautés, biens d'équipement pour les hôpitaux et infirmeries, programmes de vulgarisation et de sensibilisation, et matériels pédagogiques sur le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et les soins de santé primaire (eau et assainissement).

6.8 Types de projets et de programmes

Le processus d'identification et de sélection des projets est essentiel dans la réussite du PDD. Dans ces conditions, les principes seront appliqués demandant l'élaboration des règles et des méthodes d'identification et de sélection, ainsi que dans leur application. Les règles et méthodes seront élaborées en consultation avec les parties prenantes et seront étayées de données probantes et diffusées à large échelle.

Les critères de sélection n'ont pas encore été élaborés. En principe, cependant, la sélection reposera vraisemblablement sur les considérations suivantes :

- éligibilité (le projet sera-t-il exécuté dans la zone concernée et ses objectifs ou résultats relèvent-ils du développement communautaire ?) ;
- impact (de quelle manière et dans quelle mesure ce projet sera-t-il bénéfique aux populations visées) ? ;
- durabilité (dans quelle mesure le projet est-il durable et quels sont les engagements de contrepartie des bénéficiaires ?) ;
- légitimité (dans quelle mesure les communautés adhèrent-elles et comment le montrent-elles ?) ;
- effets multiplicateurs (quelles sont les retombées ou les avantages cumulatifs du projet et comment ont-ils été obtenus ?) ;
- priorité (les bénéficiaires et la communauté en général perçoivent-ils le projet comme une priorité ?) ;
- égalité (tous les groupes ethniques bénéficient-ils du projet ?).

6.9 Sélection des projets

Lors d'un atelier sur le PDD auquel ont participé AGA, Synergy et SRK Consulting, les activités communautaires en cours ont été évaluées au regard des Principes de la SFI relatifs au développement communautaire :

Principes de la SFI relatifs au développement communautaire

Les principales composantes du développement communautaire sont les suivants :

- engagement avec les parties prenantes ;
- climat de confiance ;
- gestion des attentes grâce à une définition claire des rôles et responsabilités ;
- développement des capacités nécessaires ;
- mobilisation des compétences de base ;
- définition d'objectifs mesurables et rapports d'avancement ;

- établissement de partenariats stratégiques ;
- durabilité.

La présente évaluation a répondu aux questions suivantes :

Principales composantes du développement communautaire

Les principales composantes du développement communautaire se présentent comme suit :

- Quel est l'objectif du programme ou de l'initiative ?
- Quelles sont les parties prenantes qui vont en bénéficier ?
- Le programme ou l'initiative mobilisent-ils les compétences de base ?
- Quels sont les indicateurs qui mesurent la réussite et l'état d'avancement du programme ou de l'initiative ?
- Ce programme ou cette initiative est-il durable ?
- Quelle est la part du budget qui devrait être consacré à cette initiative ?

A partir de cette évaluation, huit programmes de développement communautaire ont été identifiés dans quatre domaines de développement, à savoir : le renforcement des capacités, éducation, les soins de santé, et l'eau et l'assainissement. Ces initiatives ont pour objectif de répondre aux besoins des communautés locales et elles englobent les programmes suivants :

Programmes de développement communautaire susceptibles d'être mis en œuvre

Initiatives de développement communautaire identifiées :

- Programme d'alphabétisation renforcé (Washa Whasha)
- Bourses en faveur des artisans
- Programmes de prévention du paludisme
- Réhabilitation et de construction de points d'eau
- Programme de sensibilisation à l'assainissement
- Appui aux entreprises moyennes et aux micro-entreprises
- Renforcement des capacités du gouvernement, des ONG et des OSC
- Concertation avec les populations autochtones

Le tableau 6-1 est une vue d'ensemble des huit projets de développement communautaire susceptibles d'être mis en œuvre et de l'examen des possibilités qu'offrent les programmes de satisfaire aux prescriptions définies par la SFI, AGA et le Gouvernement.

7 Approche participative du développement communautaire

7.1 Contexte

Un engagement cohérent et permanent des parties prenantes est essentiel à la durabilité du programme (voir Plan d'engagement des parties prenantes d'AGK). Dans le cadre de l'engagement, les programmes de développement susceptibles d'être mis en œuvre devraient être identifiés, de même que les partenaires du développement. C'est une condition indispensable si l'on veut que les ONG et les communautés s'approprient et aient la maîtrise des initiatives. Ainsi, la concertation et l'engagement interviendront dans deux contextes généraux :

- lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du PDD ;
- dans le cadre d'opérations en cours d'AGK.

Cette approche reposera sur une variété de législation, notamment le Code minier de la RDC, les politiques d'AGK, les plans de gestion d'AGK et les directives, procédures et prescriptions internationales. Les brèves sections ci-dessous se rapportent à la nature de l'engagement dans ces contextes.

7.2 Élaboration du PDD

Les principaux domaines de la concertation et de la participation à l'élaboration du PDD sont les suivants :

- rôle, modalités d'intervention et qualité de membre du coordonnateur des affaires communautaires proposé ;
- structure, objectifs, procédures et qualité de membre du PDD et de ses forums et comités consultatifs et de gestion. Importants aspects de et de la concertation devrait être piloté et supervisé par le coordonnateur des affaires communautaires.

La concertation et la participation effective reposent sur l'identification de tous les groupes de parties prenantes. Le Plan d'engagement des parties prenantes et les modalités d'intervention ont permis de faire des progrès notables dans l'élaboration d'une base de données et dans les contacts préalables avec les organisations et individus de premier plan dans la zone du projet. Toutefois, AGK devra réexaminer et mettre à jour en permanence cette base de données.

7.3 Concertation dans le cadre de la mise en œuvre du PDD

La concertation et l'engagement dans le cadre de la mise en œuvre du PDD mettra à profit différents moyens :

- suivi des activités opérationnelles d'AGK et informations reçues en retour ;
- suivi des activités d'atténuation d'AGK et informations reçues en retour (voir Plan de gestion environnementale du projet) ;

- suivi des plans et modalités d'intervention spécifiques d'AGK axés sur les communautés (tels que le Plan d'action pour l'a réinstallation et informations reçues en retour.

8 Partenaires potentiels

8.1 Gouvernement

Le gouvernement local a des responsabilités claires à assumer en matière de développement dans la zone de Mongbwalu. En tant que contribuable et entreprise consciente de ses responsabilités, AGK collaborera avec le gouvernement local chaque fois que possible. La Constitution stipule que 40 % de l'impôt sur les sociétés payable par AGK doivent être versés à la ville. Cela représente un formidable accroissement des ressources locales. Auparavant, 15 % des redevances devaient être versés dans un compte désigné par l'administration du lieu où se déroulent les activités minières.

Afin de garantir une utilisation efficace de ces ressources, il est proposé que le PDD assure le renforcement des capacités du gouvernement local. AGK lui prêtera son concours dans la préparation de plans de développement local qui faciliteront la détermination de l'ampleur des besoins des projets en matière d'infrastructures et des actions prioritaires. D'autres activités de renforcement des capacités seront menées en matière d'audit, de passation de marchés et de procédures contractuelles, de gestion des budgets de projet, d'obligation de rendre compte et d'information du public, afin de garantir la transparence du processus de rénovation des infrastructures.

Cet appui sera maintenu sur toute la durée du projet, au gré de l'entrée de recettes et du changement de priorités.

8.2 Société civile, ONG et OSC

Le nombre d'ONG internationales et locales intervenant dans la zone du projet est réduit. Cette absence des ONG est symptôme, parmi d'autres, des difficultés auxquelles les communautés doivent faire face dans un contexte économique et social déprimé. Certaines ONG intervenant dans la zone du projet ont été identifiées comme partenaires potentiels et pourraient fournir des agents d'exécution utiles dans la mise en œuvre des initiatives de développement, notamment au niveau des communautés et des ménages. Il sera nécessaire d'engager des discussions plus approfondies pour identifier les groupes les mieux placés pour prendre en charge les différents aspects du programme prévu.

Par exemple, il va sans doute à établir un partenariat avec une ONG internationale qui sera chargée du programme de sensibilisation au paludisme et à l'assainissement, qu'elle aura accès à une vaste gamme de ressources et acquis de l'expérience dans le cadre de programmes similaires.

Les leaders de communauté ont une influence considérable et peuvent, par conséquent, servir de relais entre les initiatives axées sur les communautés et les communautés elles-mêmes.

8.3 Coordination du secteur

Des organisations telles que la Fédération économique du Congo et le Service d'assistance et d'encadrement des exploitations minières artisanales et à petite échelle peuvent mettre en contact avec les organisations patronales locales et les exploitations minières artisanales et sont des

partenaires potentiels pour la mise en œuvre de l'initiative dans ce contexte. Elles sont les dépositaires d'importantes expériences locales et informations et pourraient beaucoup apporter dans la planification des projets de développement dans le domaine des affaires et des activités minières.

9 Structure du PDD

9.1 Vue d'ensemble

La présente section définit les grandes lignes de l'organisation proposée du PDD, qui fera l'objet de discussions avec les parties prenantes et révisées, si nécessaire. Cette proposition doit, par conséquent, être considérée comme provisoire.

AGK administrera directement ses donations et mettra en œuvre elle-même des actions de développement. Cette approche efficace pour des apports à court terme sur une période de cinq ans, même si elle ne permet pas nécessairement un renforcement des capacités des parties prenantes locales. Dans ces conditions, les programmes doivent être mis en œuvre en partenariat avec les partenaires du développement local et mettre l'accent sur le transfert de compétences et le renforcement des capacités.

9.2 Coordonnateur des affaires communautaires

Le rôle du coordonnateur des affaires communautaires sera de mettre en place un cadre de concertation entre les parties prenantes dans la zone du projet et l'encadrement d'AGK. Ainsi, le coordonnateur sera le premier outil de la stratégie de communication externe d'AGK. Il sera, de diverses manières, le porte-voix d'AGK et il soumettra les questions spécifiques aux structures compétentes.

Il est recommandé que des spécialistes des sciences sociales participent activement aux consultations devant déboucher sur le recrutement du coordonnateur. Les recrutements devraient faire l'objet de discussions et de conventions.

Les activités du coordonnateur seront fondées sur les principes d'AGA.

9.3 Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est un concept général. Il est souvent considéré comme synonyme de développement des ressources humaines. Cependant, dans le contexte du PDD, le terme englobe le renforcement des capacités en matière de planification, de mobilisation de fonds, de gestion, de communication, de mise en œuvre et de suivi de projets. À ce stade de l'élaboration du PDD, il n'y a pas lieu dans les détails des projets de renforcement de capacités, mais en termes généraux, le renforcement des capacités interviendra dans les contextes suivants :

- renforcement des capacités des membres de l'équipe du PDD et des participants à la mise en œuvre de ce dernier ;
- le renforcement des capacités une composante des projets et programmes de développement communautaire identifiés ;

- développement des capacités des partenaires du développement.

Dans toute situation, le renforcement des capacités entrepris dans le cadre ou par le biais du PDD sera axé sur les objectifs et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Les activités de renforcement des capacités seront menées par une diversité d'agents, notamment les ONG par et les fournisseurs de services professionnels.

9.4 Mise en œuvre

Durant la mise en œuvre, le coordonnateur des affaires communautaires sera chargé de tâches suivantes :

- élaborer des critères d'éligibilité (quels types de projets pour quelles communautés ?) ;
- élaborer un programme de consultation dans le but de d'affiner le PDD, éventuellement avec l'appui de consultants spécialisés et/ou d'ONG basées dans la région ;
- dresser une première liste des priorités, des activités à « impact rapide » telles que les petits projets communautaires d'infrastructures, afin d'établir la confiance et d'affiner les procédures d'intervention ;
- mettre au point un processus d'examen et un programme de suivi, afin de déterminer les avantages et l'impact des projets ;
- en collaboration avec AGK, mettre en place un programme de renforcement des capacités pour appuyer le transfert des projets réussis gouvernement local, aux ONG et aux OSC.

9.5 Échéancier

La séquence proposée et l'échelonnement des activités dans le temps en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le PDD se présentent comme suit :

- examiner les besoins et opportunités de développement, et s'accorder sur un cadre conceptuel de mise en œuvre du PDD, s'agissant notamment de l'identification préalable des activités prioritaires de développement, des critères d'éligibilité, du modèle de financement, et des accords relatifs à la participation des communautés (date d'achèvement estimée : fin 2011) ;
- démarrer des discussions avec les communautés et les parties intéressées dans la zone du projet. Identifier des projets et à établir le calendrier de la mise en œuvre du premier cycle du projet (date d'achèvement estimée : premier trimestre de 2012) ;
- établir la version finale du PDD en consultation avec les partenaires du développement identifiés (pour un examen plus approfondi par AGA, la cible pour l'achèvement de cette phase étant fixée au premier trimestre de 2012) ;
- identifier des agents d'exécution des projets (le cas échéant) et mettre en œuvre le premier cycle (date estimée d'achèvement : deuxième trimestre de 2012) ;
- planifier et mettre en œuvre les cycles suivants (en cours) ;
- poursuivre les consultations avec le gouvernement local, les représentants des communautés et les ONG en ce qui concerne la mise en œuvre, la gestion et le suivi du projet.

9.6 Principaux objectifs d'étape

Durant la mise en œuvre du PDD, les principaux objectifs d'étape suivants devront être réalisés. Cela permettra de faire face de manière satisfaisante aux attentes des communautés. Les objectifs d'étape marquent des événements significatifs, des réalisations attendues ou les interdépendances qu'il est nécessaire de suivre de près pour maintenir le cap du PDD. Ainsi, ces objectifs d'étape seront gérés en fonction des phases du projet et mettront à profit les réalisations attendues des autres plans de gestion, c'est-à-dire du Plan d'engagement des parties prenantes :

- recruter un coordonnateur des affaires communautaires ;
- identifier des agents d'exécution ;
- examiner les domaines du développement ;
- consulter des partenaires du développement potentiels et les communautés environnantes ;
- mettre en œuvre le PDD.

10 Suivi et établissement de rapports

10.1.1 Contexte

Le suivi est un processus continu qui accompagne la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme. Il est souvent effectué dans le cadre d'un plan d'activités, avec des objectifs d'étape, des échéances et des points de repère.

Le suivi permet de déterminer :

- l'état d'avancement des activités, c'est-à-dire ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été ;
- la nature et la cause des problèmes et les possibilités de les résoudre ;
- l'efficacité des ressources humaines et financières déployées dans la mise en œuvre du programme ;
- la mesure d'un tel le programme conduit les résultats/impacts escomptés.

Alors que le suivi met l'accent sur la mise en œuvre, l'évaluation s'attache en particulier à l'impact ou aux effets du programme. Elle cherche à déterminer si les buts et objectifs ont été atteints et s'ils ont été utiles.

Les sections qui suivent présentent les grandes lignes des procédures de suivi et d'évaluation et les différentes catégories d'indicateurs qui seront utilisés. Les ressources concernant le suivi et l'évaluation sont examinées à la section 10.1.4.

10.1.2 Procédures de suivi et d'évaluation

Il est nécessaire d'assurer le suivi et l'évaluation du PDD afin de mesurer et d'améliorer les résultats. Ces deux éléments constituent également une composante essentielle de la transparence et de la participation des parties intéressées. Dans ce dernier contexte, l'accès aux rapports est extrêmement

important (voir section 10.1.5 ci-dessous). Les procédures suivantes sont proposées en matière de suivi et d'évaluation :

- suivi des apports (fonds, ressources humaines) et de l'efficacité de leur déploiement. Le suivi des apports devrait être effectué en fonction d'un cycle annuel ;
- suivi de la participation (ampleur et efficacité). Le suivi la participation devrait être effectué deux fois par an. Les agents de liaison des communautés, les représentants de groupes spécifiques de parties prenantes, les partenaires du développement et les bénéficiaires des programmes seront les sources d'information ;
- suivi des résultats (produits des projets ou programmes du PDD) et mesure dans laquelle ils sont conformes aux produits prévus. Le suivi des produits devrait intervenir deux fois par an, étant donné que la durée de vie du projet n'est que de cinq ans. Des informations seront fournies par le personnel d'AGK, les partenaires du développement, les agents d'exécution et les bénéficiaires des programmes ;
- évaluation de l'impact (résultats des projets et programmes du PDD) et mesure dans laquelle il correspond aux prévisions. L'évaluation devrait être effectuée deux fois par an. Le personnel d'AGK, les partenaires du développement, les agents d'exécution et les bénéficiaires des programmes seront des sources d'information.

Diverses méthodes seront utilisées pour collecter des informations sur le suivi et l'évaluation, notamment des entretiens avec les parties prenantes, des groupes de discussions, des ateliers, l'examen des procès-verbaux des réunions et des rapports, ainsi que des enquêtes (ces dernières en particulier pour l'évaluation).

10.1.3 Indicateurs

Toutes les procédures de suivi et d'évaluation décrites ci-dessus exigent la mise au point minutieuse d'indicateurs. Des indicateurs seront mis au point au cours de l'élaboration de la version finale du et les et devraient s'inspirer de ceux des OMD (voir section 2.5).

10.1.4 Ressources

Les fonds destinés au suivi et à l'évaluation proviendront du budget du PDD, dont le montant s'élève à 1 million de dollars par an. Les programmes du PDD seront suivis et évalués en utilisant une composante du budget de fonctionnement du PDD.

10.1.5 Établissement de rapports

Les rapports de suivi et d'évaluation jouent un rôle dans la gestion de l'information et permettent également de garantir la transparence/l'accès à l'information. Dans le premier cas, il s'agit de communication interne, et dans le second de communication externe. Les éléments de communication externe doivent être accessibles, en tenant compte des questions de langue, d'alphabétisation et des différents modes d'utilisation des moyens d'information au public :

- rapports sur le PDD ;
- rapports des journaux et de la radio ;

- séance d'information et ateliers ;
- présentation de rapports aux forums du Plan d'engagement des parties prenantes ;
- présentation de rapports par le coordonnateur des affaires communautaires.

La fonction de liaison avec le public dans le cadre du Plan d'engagement des parties prenantes occupera une place particulière de conseil et d'appui aux activités relatives au PDD, sur la base d'un accord.



Tandi Reilly
Consultant pour le projet
SRK Consulting

Andrew Hart
Consultant pour le projet
SRK Consulting

Références

- AngloGold Ashanti, 2010, *Management Standard on Engagement*, South Africa.
- AngloGold Ashanti, 2010, *Management Standard on Indigenous Peoples*, South Africa.
- AngloGold Ashanti, 2010, *Management Standard on Community Complaints and Grievances*, South Africa.
- AngloGold Ashanti, 2010, *Management Standard on Artisanal and Small Scale Mining*, South Africa.
- International Alert, 2005, *Conflict-Sensitive Business Practice – Guidance for Extractive Industries*.
- International Council on Mining and Metals, 2005, *Community Development Toolkit*, London.
- International Finance Corporation, 2000, *Paths Out of Poverty – The Role of Private Enterprise in Developing Countries*, Washington.
- International Finance Corporation, 2001, *Investing in People – Sustaining Communities through Improved Business Practice*, Washington.
- International Finance Corporation, 2007, *Sustainable Engagement – A Good Practice Handbook for Companies Doing Business in Emerging Markets*, Washington.
- International Finance Corporation, 2003, *Towards Sustainable and Responsible Investments in Emerging Markets*, Washington.

Fiche de transmission du rapport de SRK

Complétez ce Formulaire et insérez-le à la dernière page de chaque exemplaire du rapport.

Rapport n°

Copie n°

Nom/titre	Compagnie	Exemplaire (s)	Date	Autorisé par

Signature

Ce rapport est protégé par la législation sur les droits d'auteur. Il ne peut être ni reproduit, ni transmis sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite de **SRK Consulting (South Africa) (Pty) Ltd.**, titulaire des droits d'auteur.

Tableau 6-1: Vue d'ensemble des huit projets susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadr

INITIATIVES ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	Description	Quels sont les buts/objectifs du projet ?	Quels sont les bénéficiaires du projet ?
Programme d'alphabétisation renforcée (WASHA WASHA)	<p>Il existe à Mongbwalu un programme d'alphabétisation organisée par AGK (Washa Washa), qui est actuellement reproduit dans d'autres villages. 25 femmes y participent et ce programme, au-delà de l'alphabétisation, a permis la mise en place d'une société d'épargne et de microcrédit qui se réunit une fois par semaine (le mercredi). Deux contractants locaux gèrent ce programme qui a atteint des objectifs mesurables et a conduit à l'amélioration des compétences en alphabétisation et en gestion financière, prouvant ainsi son utilité et la durabilité du projet.</p> <p>Si ce projet se poursuit, huit groupes d'alphabétisation comprenant chacun 10 à 20 femmes seront créés chaque année.</p> <p>Les groupes seront encouragés à démarrer des plans d'épargne prévoyant une épargne et des prêts individuels souples.</p> <p>AGK à assister à ces groupes dans l'identification d'opportunités d'affaires.</p> <p>Les groupes seront suivis pendant une année après une formation de deux ans.</p> <p>Les groupes auront la possibilité de bénéficier d'une troisième année d'appui d'AGK s'ils satisfont à un certain nombre de critères.</p> <p>Si le projet continue, 10 jeunes des communautés avoisinantes seront sélectionnés pour étudier dans des collèges de formation d'artisans à Bunia (frais de scolarité, internat et pécule) pour un maximum de deux ans de formation technique.</p>	<p>Améliorer l'alphabétisation chez les femmes des communautés avoisinantes¹¹</p> <p>Aider à la mise en place de plans d'épargne communautaires</p> <p>Assurer une initiation à la gestion d'entreprises</p>	<p>Les femmes communautaires avoisinantes zone du projet leur entourage immédiat</p>
Bourses de formation artisanale	<p>10 bourses seront allouées chaque année. Les cours choisis n'auront pas de rapport avec les besoins d'AGK en matière d'achats et devraient être pratiques au regard du contexte local.</p>	<p>Investir dans la formation et le développement des compétences</p> <p>Permettre aux jeunes artisans des communautés avoisinantes de se perfectionner</p> <p>Stimuler l'artisanat local</p>	<p>Les bénéficiaires d'une bourse</p> <p>Les collèges de formation de l'économie locale</p> <p>Le gouvernement local</p> <p>La Fédération économique du Congo</p>

¹¹ Les communautés environnantes englobent : Mongbwalu, Nzebi, Nzebi Village, Kanaga, Sayo, Mabalindey, Masis, Mbalamuno et Mine de Pluto. Ces communautés

re du PDD

ÉVALUATION

Les besoins des communautés auxquels il faut répondre	Le projet mobilise-t-il des capacités ?	Indicateurs identifiés en vue de mesurer les réussites et l'état d'avancement du projet	Ce programme/cette initiative est-il (est-elle) durable ?	Part du budget
<p>Des besoins de la communauté en matière de gestion financière</p> <p>Faible taux d'alphabétisation des femmes</p> <p>Faible niveau de compétences en gestion financière</p> <p>Absence de plans d'épargne</p>	<p>Ce programme met à profit le programme d'alphabétisation mis en place par PACT est actuellement appuyé par AGK</p> <p>Le projet sera géré par deux contractants</p> <p>AGK fournira un appui financier et facilitera l'exécution du programme mais n'interviendra pas directement</p>	<p>Nombre et profil des bénéficiaires</p> <p>Impact que les bénéficiaires ont ressenti : plus grande maîtrise des mécanismes de la lecture et l'écriture</p> <p>meilleures compétences en gestion financière, chaque année</p> <p>cinq groupes d'alphabétisation sur six réussissent au-delà des deux années d'appui</p> <p>Rapports exigés : rapport semestriel interne rapport annuel</p>	<p>Les groupes d'alphabétisation seront assistés par AGK pour une période de deux ans. Par la suite, ils doivent acquies les qualifications requises et devenir autosuffisants</p> <p>Les membres des communautés locales et de rendre à l'expansion du programme sans apport supplémentaire d'AGK</p> <p>Les nouveaux groupes recevront une formation de deux ans avant la fermeture de la mine, de manière à ce qu'ils bénéficient du même appui</p>	5 %
<p>Besoins des communautés en matière de subsistance non diversifiées</p> <p>Faible niveau de l'emploi</p> <p>Faible niveau de qualification pour l'emploi</p>	<p>Ce programme exige l'établissement de relations entre AGK et les collèges de formation de Bunia</p>	<p>Nombre et profil des bénéficiaires</p> <p>Taux de réussite</p> <p>Création de petites et moyennes entreprises et de micro-entreprises dans les communautés environnantes</p>	<p>Le programme de bourses couvrira la durée du projet, les derniers bénéficiaires étant recrutés au cours de la quatrième année de vie de la mine</p> <p>Avant la fermeture de la mine, le gouvernement local sera encouragé et aidé à poursuivre le programme</p> <p>Les candidats qui auront réussi seront encouragés et aidés à démarrer un plan d'épargne visant à aider d'autres candidats à bénéficier d'une bourse de formation artisanale</p>	10 %

Les communautés ont été identifiées lors de l'étude socioéconomique de base réalisée pour le compte d'ESHIA.

U ET ASSAINISSEMENT

ès la	Accès difficile aux soins de santé Nombre élevé de cas de paludisme	Met à profit les relations qui existent actuellement entre les infirmeries des zones avoisinantes et l'hôpital de Mongbwalu	Réduction du taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans Nombre et profil des participants aux ateliers	Le programme sera mis en œuvre en partenariat avec le gouvernement local et les infirmeries locales, dans l'espoir que le gouvernement local mette en place les capacités nécessaires pour poursuivre le programme après la fermeture de la mine	15 %
ès la it	Accès à l'eau potable Nombre élevé des cas de maladies d'origine hydrique	Met à profit les relations existantes avec les communautés	Nombre de nouveaux points d'eau construits Nombre de ménages ayant un meilleur accès à l'eau potable	Des points d'eau seront construits en partenariat avec AGK, en ayant recours à la main-d'œuvre locale qui sera formée dans le domaine de la construction, de la réhabilitation et de la maintenance Le programme sera suspendu un an avant la fermeture de la mine, pendant que le suivi sera assuré pendant une année supplémentaire	25 %
ès la it	Mauvaise qualité de l'assainissement Nombre élevé des cas de maladies d'origine hydrique	Met à profit les relations qui existent actuellement entre les infirmeries des zones avoisinantes et l'hôpital de Mongbwalu AGK aidera à la formation de formateurs et aux recours à des partenaires pour mettre en œuvre le programme de sensibilisation	Réduction des maladies véhiculées par l'eau (ex : le choléra) Amélioration de l'hygiène et des pratiques sanitaires	Le programme sera élaboré en partenariat avec le gouvernement local et les infirmeries locales. L'on espère que durant cette période le gouvernement local mettra en place les capacités nécessaires pour poursuivre le programme après la fermeture de la mine	5 %

ES ENTREPRISES

s s ojet it	Stratégies de subsistance non diversifiées Faible niveau de l'emploi Faible niveau de qualification pour l'emploi	Cela exige l'établissement de relations entre AGK et la mise à profit leurs services afin de promouvoir les achats effectués au niveau local	Nombre et profil des bénéficiaires Nombre de contrats conclus avec les entreprises locales Valeur monétaire des contrats conclus les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises	Les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises fourniront des services qu'ils pourront également fournir à la communauté dans son sens le plus large	10 %
----------------------	---	--	---	--	------

IT DES CAPACITÉS

it	Absence de partenaires de développement pour appuyer le développement communautaire Absence de capacités au sein	Mettre à profit les relations qui existent actuellement avec le gouvernement local et les ONG	Procès-verbaux des réunions Nombre et profil des participants Participation des partenaires du développement aux initiatives	La concertation avec le gouvernement local, les ONG et les OSC donnera plus de chances aux projets de se poursuivre après la fermeture de la mine	15 %
----	---	---	--	---	------

SOINS DE SANTÉ			
Programme de prévention du paludisme	En partenariat avec le gouvernement local et les infirmeries, mise en œuvre d'un programme de prévention du paludisme comprenant des activités de sensibilisation, de pulvérisation d'habitations et de fourniture de moustiquaires.	Améliorer la santé et le bien-être Faire des progrès dans la lutte contre le paludisme dans les communautés avoisinantes Mieux sensibiliser à la prévention et au traitement du paludisme Réduire la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans	Les commu avoisinante zone du pr Les infirme locales L'hôpital de Mongbwalu Le PNUD
Réhabilitation et construction de points d'eau	AGK a construit trois points d'eau à Nzebi, Pluto et Mabalindey. Les critères de sélection reposent sur l'impact du projet et les besoins des communautés. Des points d'eau seront construits en partenariat avec les communautés. AGK élargira ce programme à d'autres communautés. Ces villages seront choisis en fonction de l'impact du projet et des besoins des communautés.	Améliorer la santé et le bien-être Améliorer l'accès à des sources d'eau potable Réhabiliter les points d'eau existants Réduire les risques de conflits concernant l'accès à l'eau	Les commu avoisinante zone du pr Le gouvern local
Programme de sensibilisation à l'assainissement	En partenariat avec le gouvernement local et les infirmeries, AGK mettra en œuvre un programme de sensibilisation à l'hygiène. Ce programme sera mis en œuvre dans les écoles et dans les villages avoisinants.	Améliorer la santé et le bien-être Améliorer la qualité de l'assainissement dans les communautés avoisinantes Mieux sensibiliser aux questions concernant l'eau et l'assainissement	Les commu avoisinante zone du pr Le gouvern local Les infirme locales L'hôpital de Mongbwalu
PROMOTI			
Appui aux petites et moyennes entreprises et aux micro-entreprises locales	AGK aura, si possible, recours aux services aux petites et moyennes entreprises et aux micro-entreprises locales et leur dispensera une formation sur la rédaction de propositions d'affaires, les prescriptions légales, les contrats et la gestion générale d'entreprises	Appuyer le développement des entreprises locales Assister les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises dans le renforcement des capacités et le développement des compétences Promouvoir le développement des entreprises dans les communautés avoisinantes Aider à la création d'emplois locaux	Les petites moyennes entreprises micro-entre de la zone Le gouvern local La Fédéral économiqu Congo
RENFORCI			
Renforcement des capacités des fonctionnaires, des ONG et des OSC	Dispenser aux fonctionnaires une formation sur le renforcement des capacités, et aux ONG et OSC, une formation sur les plans de développement, les propositions d'affaires, la gestion et la mise en œuvre de projets. Consultations régulières avec les partenaires du développement	Établir des partenariats avec les institutions et organisations locales S'efforcer de mieux comprendre les besoins locaux Améliorer les capacités des fonctionnaires, des ONG et	Le gouvern local La Fédéral économiqu Congo PISIPI PNUD

en	du gouvernement local, des ONG et des OSC en matière de développement communautaire		communautaires lancées par AGK Résultats financiers Respect des prescriptions légales et des politiques administratives Utilisation efficace et rationnelle des fonds et des ressources humaines		
la e du	Inaptitude à participer de manière effective au processus d'engagement	Mettre à profit les relations qui existent actuellement avec les communautés autochtones et le PISIP	Procès-verbaux des réunions Nombre et profil des participants Participation des groupes autochtones aux initiatives de développement lancées par AGK	La concertation avec les communautés autochtones donnera plus de chances aux projets de se poursuivre après la fermeture de la mine	0,5 %

		<p>des OSC et leur faire participer aux projets de développement lancés par AGK</p> <p>Améliorer la transparence et la libre circulation de l'information et renforcer la responsabilité devant les communautés</p>	<p>Save the C CDC</p>
<p>Concertation avec les populations autochtones</p>	<p>Concertation régulière avec les populations autochtones. Voir Programme d'engagement des parties prenantes.</p>	<p>Donner aux populations autochtones les moyens de participer aux projets de développement communautaire lancés par AGK</p>	<p>Population: autochtone zone avois projet PISIP1</p>
<p>Les affectations représentent 95 % du budget Les 5 % restants seront affectés à la gestion et au suivi du programme</p>			